

RAPPORT DU JURY session 2017

Concours de recrutement des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux

Ministère de l'éducation nationale
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE –
INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA – IPR)**

SESSION 2017

Rapport établi par Mme Isabelle MOUTOUSSAMY, présidente du jury,
et Mme Caroline PASCAL, vice-présidente du jury.

Partie statistique établie par le bureau des concours et des politiques de recrutement
(DGRH E1-3).

Source : OCEAN concours.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	5
1- LA REGLEMENTATION DU CONCOURS (HORS CONCOURS SUPPLEMENTAIRE).....	6
2- LE JURY DU CONCOURS (HORS CONCOURS SUPPLEMENTAIRE).....	7
3- LES DONNEES GENERALES DE LA SESSION 2017 (HORS CONCOURS SUPPLEMENTAIRE)	10
INTRODUCTION	11
4- L'ADMISSIBILITE, LE DOSSIER DE RAEP : DONNER ENVIE D'ENTENDRE UN CANDIDAT ...	12
APPRECIATIONS GENERALES	13
SUR LES CANDIDATURES RETENUES	13
SUR LES CANDIDATURES NON RETENUES	14
QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX FUTURS CANDIDATS.....	15
5- L'ADMISSION, LE DIALOGUE AVEC LE JURY : CONVAINCRE DE LA SOLIDITE DU PROJET ET DU POTENTIEL	18
APPRECIATIONS GENERALES	19
SUR LES CANDIDATS ADMIS	19
SUR LES CANDIDATS NON ADMIS	20
QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX FUTURS CANDIDATS.....	21
6- CONCLUSION.....	23
7- LES STATISTIQUES RELATIVES AUX CANDIDATS (HORS CONCOURS SUPPLEMENTAIRE).	24
1- LES SPECIALITES ET OPTIONS D'INSCRIPTION	24
2- LES DONNEES COMPARATIVES AVEC LES SESSIONS PRECEDENTES.....	25
3- LE PROFIL DES CANDIDATS.....	26
3.1 La répartition femmes-hommes.....	26
3.2 L'âge des candidats.....	27
3.3 Le niveau de diplôme	30
3.4 Le nombre de participations	31
3.5 Le corps d'origine	33
3.6 Les disciplines d'origine des lauréats	37
3.7 Les faisant-fonction d'IA-IPR.....	38
4- LES ACADEMIES, VICE-RECTORATS OU SERVICE DE L'EDUCATION NATIONALE D'ORIGINE DES CANDIDATS...	40
5- LES NOTES	44
8- LES PRINCIPALES STATISTIQUES DU CONCOURS SUPPLEMENTAIRE.....	47
8-1 LES SPECIALITES D'INSCRIPTION	48
8-2 LA REPARTITION FEMMES-HOMMES.....	49

8-3 L'AGE DES CANDIDATS.....	49
8-4 LE NIVEAU DE DIPLOME	50
8-5 LE NOMBRE DE PARTICIPATIONS	50
8-6 LE CORPS D'ORIGINE	51
8-7 LES FAISANT-FONCTION D'IA-IPR	51
8-8 LES ACADEMIES, VICE-RECTORATS OU SERVICE DE L'EDUCATION D'ORIGINE DES CANDIDATS.....	52
8-9 LES NOTES	53
ANNEXE 1 : LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU JURY	54
ANNEXE 2 : LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DE RECRUTEMENT SUPPLEMENTAIRE	57

Avant-propos

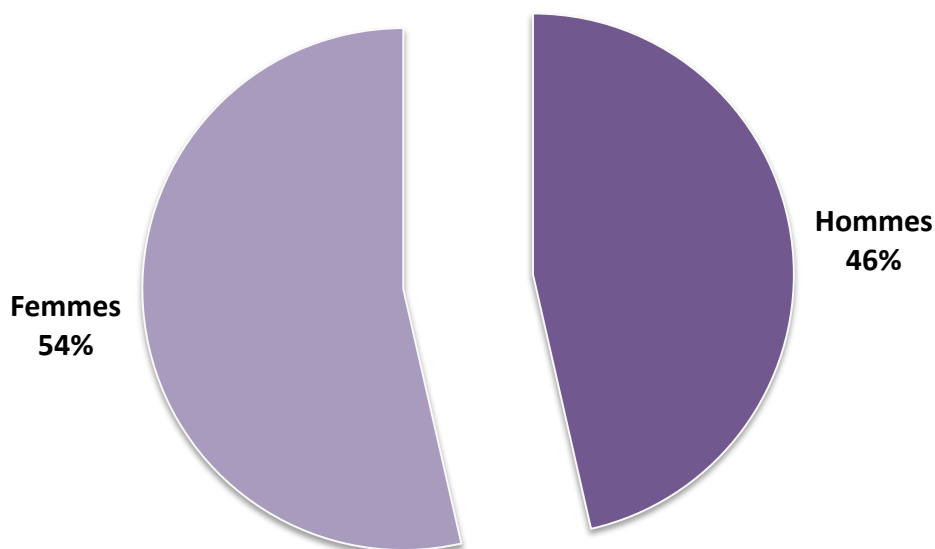
L'année 2017 a été marquée par la tenue de deux concours organisés pour répondre aux besoins supplémentaires liés à la mise en place du parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR). Un premier concours (ouvert par l'arrêté du 27 juillet 2016 modifié) s'est tenu selon le calendrier habituel, admissibilité en février et admission en mars, et un second en fin d'année (ouvert par l'arrêté du 24 janvier 2017), admissibilité en mai et admission en juillet. Le directoire du jury tient à remercier particulièrement cette année les services de la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui ont assumé avec efficacité cette double charge et l'ensemble du jury qui a libéré du temps dans des agendas déjà contraints pour se rendre disponible, parfois deux fois. Bien qu'un certain nombre de candidats se soit présenté aux deux concours, ceux-ci doivent être entendus comme parfaitement indépendants, les postes ne pouvant pas être versés de l'un à l'autre quand ils n'étaient pas pourvus et les candidats se trouvant engagés dans une compétition distincte. Cela doit permettre aux candidats de comprendre que leurs performances écrites et orales aient pu donner lieu à des résultats différents d'un concours à l'autre. Si les deux concours ont pu parfois montrer des caractéristiques assez dissemblables, sans doute liées à l'afflux de candidats au concours supplémentaire, les attentes du jury étaient en revanche évidemment les mêmes. Un seul rapport sera proposé, qui tâchera de distinguer, le cas échéant, les spécificités de l'un et l'autre concours.

1- La réglementation du concours (hors concours supplémentaire)

- Décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.
- Arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 27 juillet 2016 modifié autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 31 août 2016 modifiant l'arrêté du 27 juillet 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination de la présidente et de la vice-présidente du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de la session 2017.
- Arrêté du 13 janvier 2017 portant composition du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 17 janvier 2017 fixant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de la session 2017.

2- Le jury du concours (hors concours supplémentaire)

Pour la session 2017, le jury du concours de recrutement des IA-IPR est composé de 56 membres dont 30 femmes et 26 hommes (cf. liste nominative en annexe).



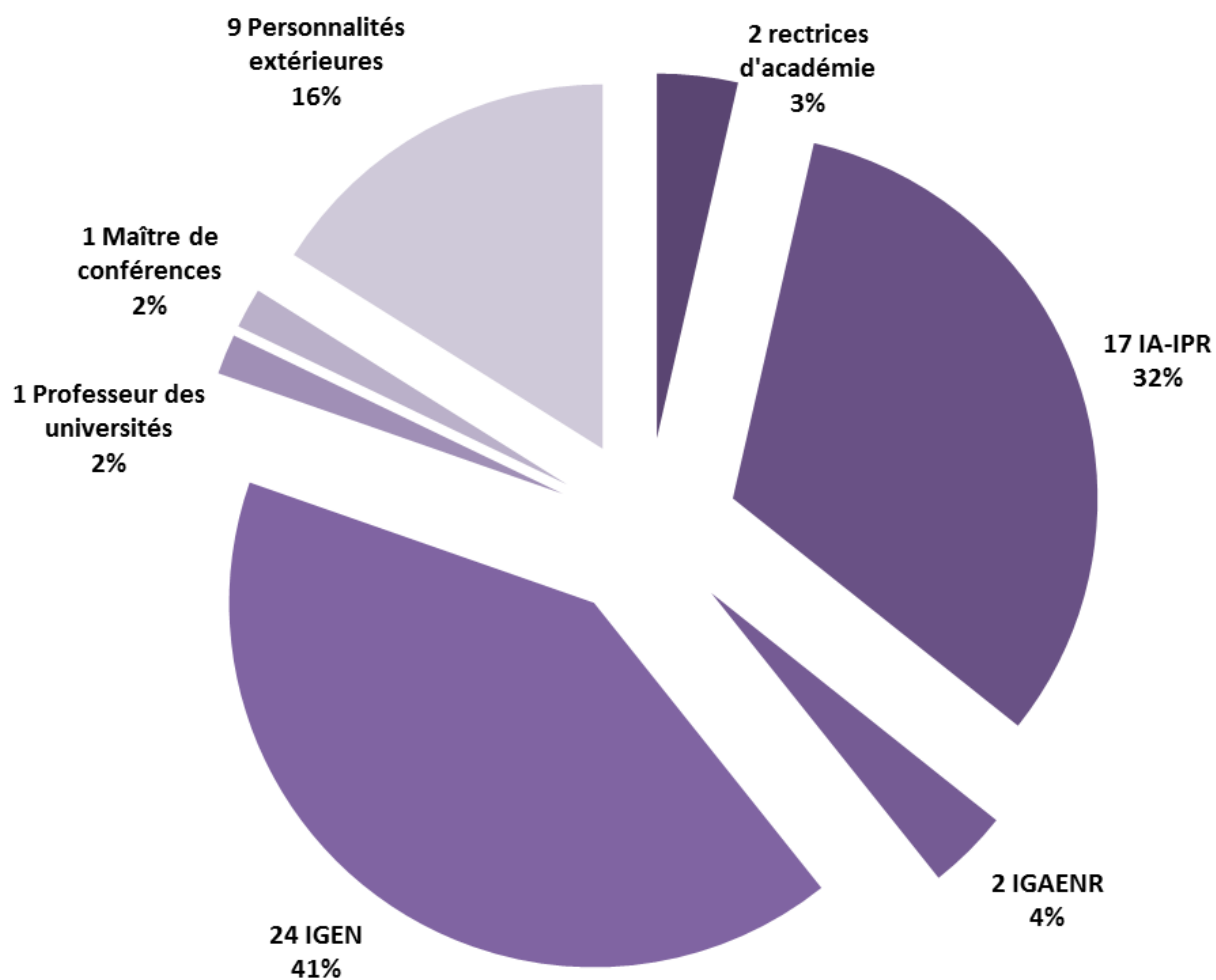
Composé en majorité de membres des corps des inspections générales (24 inspecteurs généraux de l'éducation nationale et 2 inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche), le jury compte également des personnels d'encadrement des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi que de personnalités extérieures choisies en raison de leur connaissance du système éducatif et intervenant lors de la phase d'interrogation orale des candidats telles que :

- une directrice inter-régionale de la Caisse des dépôts ;
- un directeur de service de la formation continue en université ;
- un magistrat de tribunal administratif ;
- une directrice de réseau social professionnel pour l'orientation ;
- une directrice adjointe de formation ;
- un général de l'armée de l'air – président de société ;
- une directrice marketing et communication ;
- le DRH du groupe Korian ;
- et un magistrat à la Cour des comptes.

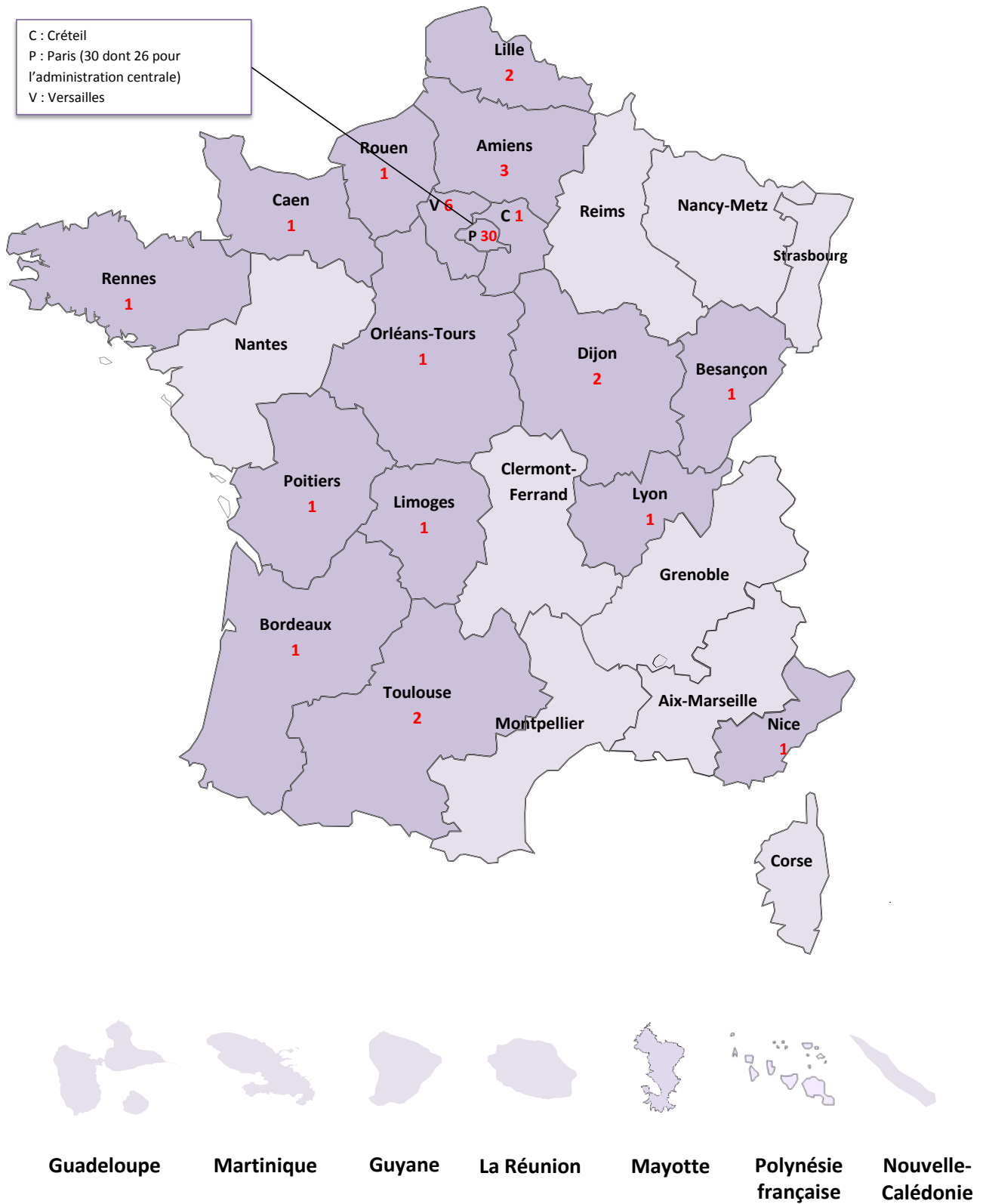
Des IA-IPR (17), spécialistes de la discipline concernée, participent à la phase d'étude des dossiers de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP).

Enfin, comme en 2016, ce jury compte, parmi les présidents de commissions, deux rectrices d'académie.

Répartition des membres du jury par corps ou fonctions d'origine :



Académie d'origine des membres du jury :



3- Les données générales de la session 2017 (hors concours supplémentaire)

274 candidats ont été autorisés à participer à l'épreuve d'admissibilité (examen de leur dossier de RAEP).

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, 6 candidats se sont désistés.

A l'issue de l'épreuve d'admission, 4 postes n'ont pas été pourvus (2 en spécialité SPC, 1 en espagnol et 1 en anglais). Conformément à la réglementation du concours¹ et après décision du jury, 2 de ces 4 capacités de recrutement ont été transférées sur 2 autres spécialités : 1 poste en SVT et 1 poste en STI-SI (les statistiques présentées dans ce rapport tiennent compte de ce transfert).

Postes	Candidats 2017							
	Inscrits provisoires *	Inscrits définitifs	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis LP**	Inscrits LC**	Taux de réussite en % ***	Taux de rendement en %****
80	418	274	139	133	78	0	28,5	97,5

Pour mémoire, les données de la session 2016 :

Postes	Candidats 2016							
	Inscrits provisoires *	Inscrits définitifs	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis LP**	Inscrits LC**	Taux de réussite en % ***	Taux de rendement en %****
80	385	270	138	132	20	0	29,6	100

* L'écart entre les inscrits provisoires et les inscrits définitifs correspond au nombre de dossiers de RAEP non renvoyés par les candidats inscrits.

** LP : liste principale / LC : liste complémentaire

***Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits définitifs

****Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

¹ Dernier alinéa de l'article 23 du décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des IA-IPR et des IEN.

Introduction

La très riche annexe statistique produite par la DGRH donne l'essentiel des informations quantitatives et nous engageons les lecteurs de ce rapport à s'y reporter avec attention. Elle permet de comparer 2017 aux sessions précédentes. Le nombre de dossiers de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) reçus en dit déjà long sur l'attrait qu'a connu le deuxième concours, annoncé pourtant en cours d'année. Une campagne de sensibilisation plus importante pour compenser le caractère inattendu de ce concours, des postes nouvellement ouverts, des implantations annoncées, un effet d'aubaine peut-être enfin, ont attiré un vivier nombreux et nouveau en partie. Si cet afflux a généré quelques candidatures prématurées et inégalement préparées, il faut souligner qu'il a également fait apparaître d'excellents nouveaux candidats. Les taux de pression, toujours inégaux selon les disciplines ou spécialités, ont donc été en général encore plus forts pour le concours supplémentaire du fait de cette augmentation de candidats et la sélection plus rude. Le jury invite donc particulièrement les candidats dont c'était la première tentative, qui n'ont pas été reçus malgré une note très acceptable au dossier de RAEP, voire à l'entretien, à ne pas se décourager et à renouveler l'expérience l'année prochaine. Il se félicite par ailleurs de la très grande qualité des lauréats que ces deux concours ont permis de recruter en nombre, certains jugés comme de « hauts potentiels ». Ils devraient venir renforcer avec talent les équipes sur le terrain.

Pour 2017, les statistiques montrent une réelle stabilité quant à l'égalité femme/homme, la réussite particulière des faisant-fonction, la trop timide présence de docteurs et de professionnels du supérieur (souvent pas assez au fait ou mal préparés aux sujets qui concernent l'école), les résultats remarquables de certaines académies où la préparation au concours est particulièrement bien installée. La juxtaposition de deux concours cette année n'a donc pas modifié les caractéristiques essentielles du recrutement.

La qualité du recrutement dépend bien sûr avant tout des candidates et des candidats. Se présenter, après plusieurs années d'exercice réussi d'un métier (de métiers) n'est pas chose aisée. Il faut accepter de se soumettre à une évaluation exigeante, en particulier à une épreuve orale forcément déstabilisante, puisqu'il faut y parler de soi, ce à quoi les professeurs, par leur formation, ne sont guère enclins. Tout cela suppose de se préparer sérieusement, de dialoguer avec d'autres cadres et enseignants. Le spectre de l'interrogation est très large ; il part de la discipline envisagée sous les angles scientifiques, pédagogiques et didactiques, pour s'élargir à l'interdisciplinaire et au transdisciplinaire, au système éducatif dans toutes ses dimensions, vu depuis la classe jusque dans sa globalité, et porte sur les priorités nationales comme sur les possibles éclairages internationaux. Se présenter au concours suppose aussi, au-delà de la maturation d'un projet personnel et d'un réel investissement dans sa préparation, une juste prise en compte des implications du choix du métier, tout particulièrement de la possibilité d'une mobilité géographique : se présenter au concours engage au-delà de sa seule personne ; ce n'est pas le plus facile à concevoir, à accepter. Comme chaque année, des candidats admis ont renoncé au bénéfice du concours

après leur affectation : c'est regrettable car les postes concernés ne peuvent être alors couverts et cela doit inciter les candidats à prendre véritablement la mesure des conséquences de leur projection dans les nouvelles missions auxquelles ils aspirent.

La qualité du recrutement est également garantie par celle du jury et il nous revient d'en remercier une nouvelle fois tous les membres qui conjuguent harmonieusement compétences, exigence, attention et réelle bienveillance, avec un grand souci du service public d'éducation, y compris chez celles et ceux qui n'y appartiennent pas – la collégialité entre les membres des commissions d'oral, voulues diverses, est une réalité riche et encourageante. La qualité de leur travail, l'acuité de leur jugement, leur engagement permettent comme chaque année, et malgré la lourdeur de cette session, d'assurer un recrutement sûr et à la hauteur des attentes qui doivent être celles de l'institution. L'objectif de ce rapport qui n'est que d'aider les candidats, ceux qui ont échoué, ceux qui se présentent pour la première fois, doit contribuer à assurer aussi la qualité de ce recrutement en précisant toujours plus ou mieux, ces attentes.

4- L'admissibilité, le dossier de RAEP : donner envie d'entendre un candidat

L'épreuve d'admissibilité du concours de recrutement des IA-IPR consiste en l'examen par le jury du dossier de RAEP. Elle est notée de 0 à 20 et dotée d'un coefficient 2.

Toutes les informations concernant le concours peuvent être consultées sur SIAC 4 à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid5349/concours-des-personnels-d-encadrement.html>

Un guide d'aide pour la réalisation du dossier de RAEP se trouve également à la même adresse.

L'examen du dossier réalisé doit donner envie au jury d'entendre le candidat. En particulier, le dossier doit être personnel et sincère. Le candidat doit mettre en cohérence son expérience professionnelle avec le poste visé. Il ne s'agit donc pas d'un catalogue d'expériences sans projection avec le métier d'IA-IPR, même si celles-ci sont enrichissantes pour le candidat. Il est à noter que le concours supplémentaire a donné lieu à des candidatures un peu différentes. Si certaines ont paru prématurées et semblé être des candidatures d'aubaine demandant à mûrir plus avant le projet, d'autres ont donné lieu à une présentation plus personnelle dans le dossier de RAEP et à une réflexion plus originale dans l'échange. S'il convient de redire que certaines formations académiques sont de très grande qualité et une aide précieuse pour les candidats, il est important aussi de répéter que le concours recrute des cadres de la fonction publique dont on attend une vraie capacité de réflexion individuelle et des personnalités capables de prise de distance, d'analyse des situations et d'adaptation. Ces qualités doivent apparaître dès le dossier de RAEP et ne pas disparaître sous un discours trop formaté et des positions trop marquées par le contexte

professionnel du moment. Il est important que le candidat montre dès la rédaction du dossier de RAEP, sa capacité à prendre du recul par rapport à l'actualité –qu'il doit connaître bien entendu– et à personnaliser la formation qui lui a été donnée.

Appréciations générales

La majorité des candidats présente un niveau honorable et des profils intéressants faisant preuve d'une expérience riche et de parcours diversifiés. Le jury souligne la diversité des profils qui est le signe d'un intérêt partagé pour le métier. Cette diversité très positive a pour contrepartie un degré de projection très inégal dans les missions envisagées. Les candidats non admissibles n'ont en général pas démerité ; ils sont invités à conforter leur dossier pour proposer à nouveau leur candidature et à réfléchir à une meilleure articulation de leur expérience et de son réinvestissement dans des missions nécessairement différentes pour tout ou partie. Le conseil s'adresse ainsi autant aux candidats enseignants qu'aux chargés de mission qui n'ont encore qu'une vision partielle des missions qu'ils auront à embrasser de manière plus large.

Les dossiers comportent moins de fautes d'orthographe ou de langue cette année mais des problèmes d'organisation ou de présentation sont encore détectés. Les documents en annexe sont souvent trop longs et leur pertinence n'est que trop peu justifiée.

Sur les candidatures retenues

Les dossiers qui ont retenu l'attention du jury donnent, à la lecture, le sentiment d'une présentation aboutie, organisée et soignée. Ils se définissent le plus souvent par l'effort de cohérence entre le rapport d'activités, le choix des activités retenues et le choix de documents présentés. Ils témoignent enfin d'une réflexion personnelle, d'une certaine capacité à prendre un peu de hauteur par rapport à l'expérience et à l'évolution de carrière qu'on envisage, et d'un discours clair et personnel. Dans des dossiers très formatés, les candidats masquent leur potentiel et se desservent. Les meilleurs dossiers sont ainsi ceux qui savent valoriser un parcours professionnel d'excellence, personnel et mettre en perspective la fonction d'IA-IPR. Les chargés de mission qui ont une meilleure connaissance des missions auxquelles ils aspirent, peuvent réaliser cette projection sans doute plus aisément mais les résultats montrent que ce n'est pas une condition suffisante de réussite et que ces derniers ne doivent pas faire l'économie d'une réflexion plus large à partir des missions qu'ils exercent déjà. Pour être équilibré et convaincant, le dossier doit donc expliciter les compétences attendues d'un IA-IPR, identifier sobrement et clairement les compétences ciblées, construites au cours de la carrière, et articuler les deux dans une logique de projection.

Tous les candidats retenus font montre d'une belle expertise dans leurs domaines respectifs. Les dossiers rendent en effet d'abord compte d'un parcours marqué par une formation disciplinaire solide et ensuite souvent d'un engagement dans des missions de formation, tutorat, conseil pédagogique, vacations à l'ESPE, qui forment ainsi une base pour envisager la projection dans le métier d'IA-IPR.

Les candidats retenus montrent également leur capacité à se projeter dans ce nouveau métier, savent mettre en relation tous les éléments du dossier et ont des qualités d'analyse et de synthèse qui laissent augurer un entretien de qualité. Ces candidats ne privilégient pas la seule entrée disciplinaire mais savent, dans leur propos mais aussi dans leur pratique professionnelle, appréhender les enjeux actuels. Les candidats admissibles sont ceux qui, mieux que les autres, parviennent à faire en sorte que la récapitulation de l'expérience acquise soit portée par la dynamique d'une candidature à des fonctions nouvelles, ce qui suppose qu'on appréhende, en même temps que les compétences dont on dispose, le sens et les enjeux des missions qu'on aura pour tâche de mener à bien. Tout en témoignant d'un parcours riche et diversifié, ils donnent du sens à l'expérience acquise pour mettre en valeur les compétences attendues dans les fonctions d'IA-IPR et montrer qu'ils disposent de points d'appui solides pour l'exercice du métier visé. Ils possèdent une connaissance solide du système et de ses évolutions, au travers de la maîtrise didactique de la discipline et des réformes en cours. Leur motivation est mûrie à partir d'expériences dans le domaine de la formation et de l'évaluation.

Cette année encore, le jury a apprécié quelques très beaux parcours, caractérisés par le fait que les candidats ont exercé différentes missions, occupé différents postes, développé des compétences linguistiques intéressantes pour valoriser la Discipline Non Linguistique. Les dossiers sont présentés avec intelligence et témoignent d'une bonne anticipation des missions et d'une projection lucide dans les fonctions, voire d'un recul tout à fait intéressant. Les meilleurs dossiers font état d'une connaissance à la fois du secondaire et du supérieur, ainsi que d'une réelle démarche analytique.

Sur les candidatures non retenues

Certains dossiers révèlent des candidatures qui paraissent prématurées et montrent que les candidats, pédagogues rigoureux, voire experts dans leur(s) discipline(s) ou dans leur domaine d'activité, n'ont pas pris pleinement la mesure de ce que recouvre la fonction d'IA-IPR. C'était le cas tout particulièrement lors du concours supplémentaire pour certains candidats. D'autres dossiers manifestent une réelle méconnaissance des missions et du rôle des IA-IPR et de leur environnement professionnel.

Les dossiers des candidats non admissibles manifestent soit une expérience trop limitée dans le temps pour mettre en évidence une maîtrise suffisante de toutes les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'IA-IPR, soit une réflexion insuffisante sur les attendus de ce métier.

Certains candidats présentent des profils atypiques qu'ils n'ont pas su exploiter pour montrer le lien avec la fonction visée et d'autres remettent des dossiers ne permettant pas d'envisager le potentiel à passer l'entretien avec réussite ou encore ont donné l'impression d'une préparation insuffisante voire superficielle. Les candidats, qui s'engagent dans un processus de reconversion vers de nouvelles fonctions d'encadrement mais qui en exercent déjà, doivent savoir distinguer les points de convergence entre ces différentes fonctions ainsi

que les différences qui font la spécificité de chacune pour mener un vrai travail réflexif sur les motivations qui les conduisent à vouloir évoluer et sur les qualités qui leur permettront de passer d'une fonction à l'autre.

La rédaction de ces dossiers reste inégale : si le rapport d'activités met souvent en valeur de réelles compétences, la présentation et le choix des documents sont parfois peu pertinents. Par exemple, les documents fournis n'entrent pas dans le cadre d'une réflexion sur les futures missions. Des travaux très anciens, peu pertinents ou trop volumineux et inexploitablement desservent également les candidats.

Le jury observe que le choix des documents présentés est rarement argumenté et que leur présentation est insuffisante tant sur le fond que sur la forme. Certains dossiers sont incomplets, en particulier il manque des pièces qui permettent d'apprécier la réalité de l'activité professionnelle.

Certains rapports d'activités sont descriptifs, sans mise en perspective avec les compétences attendues ni analyse réflexive sur le parcours accompli : les candidats ne parviennent pas à se projeter dans la fonction qu'ils souhaitent occuper, ils restent très centrés sur leurs missions actuelles et présentent plus un *curriculum vitae* qui relate et énumère les expériences passées qu'une réflexion sur la manière dont ces expériences peuvent mener logiquement à une évolution de carrière.

Le jury remarque des imprécisions dans la présentation de certains parcours et un manque d'ancrage dans la réalité de l'enseignement du second degré. Les compétences mises en avant par les candidats apparaissent dès lors comme « plaquées » et le discours reste très général ou très convenu.

La motivation du candidat est quelque fois difficile à détecter et la vision du métier est lointaine voire abstraite. Le dossier ne témoigne pas du minimum de connaissances des missions vers lesquelles le candidat se projette. L'implication personnelle des candidats est parfois peu apparente et se résume au seul recensement de leurs activités.

Quelques candidats proposent un dossier ne comportant aucun diplôme attestant de la maîtrise de la discipline dans laquelle ils postulent et d'autres ne font nullement état de cette discipline. Il est difficile dans ces conditions pour le jury d'imaginer le candidat assurer une mission d'expertise dans cette discipline.

La position de chargé de mission d'inspection a pu desservir certains candidats de deux façons : soit par difficulté à tirer des enseignements de leur expérience, soit par la tentation de considérer le concours comme une simple formalité.

Quelques recommandations aux futurs candidats

Le jury apprécie dans un premier temps le parcours individuel puis examine la cohérence des informations mises à sa disposition en lien avec les axes du rapport d'activités et les

documents choisis. Il apprécie favorablement les démarches authentiques et les dossiers qui permettent d'entrevoir la personnalité et la motivation du candidat.

La constitution du dossier de RAEP est un exercice délicat qui doit être l'aboutissement d'une réflexion amorcée bien antérieurement et qui mûrit progressivement. Il doit refléter l'analyse du parcours et des expériences du candidat en fonction des compétences attendues. Pour ce faire, il faut bien connaître les multiples facettes du métier d'IA-IPR et des enjeux de la discipline dans les évolutions du système éducatif. Il ne suffit pas de valoriser des expériences passées mais bien de montrer comment le futur inspecteur pourrait les mobiliser.

Les candidats doivent aussi prendre soin de rendre compte dans leur dossier de la solidité de leurs compétences disciplinaires, indispensables dans des fonctions qui supposent la capacité à piloter au plan académique les évolutions actuelles et à venir.

Ils doivent avoir conscience de l'importance de la clarté, de la complétude et de la cohérence globale du dossier présenté qui doit les amener à se projeter sur les compétences attendues. Un dossier qui ne comporte qu'un exemple de travaux réalisés, ou qui présente des travaux dans lesquels le jury ne peut évaluer la part réellement prise par le candidat fait inévitablement perdre à ce dernier des points précieux.

Il convient donc de mettre en valeur ce qui peut rendre convaincante la projection dans les fonctions auxquelles on aspire, ce qui implique :

- de présenter son parcours de formation, de sélectionner les éléments qu'on choisit de retenir et de les gloser de manière à faire apparaître une sorte de cohérence dynamique de sa candidature ;
- de choisir avec soin et de présenter dans le même esprit les documents qui font suite au rapport d'activités.

La rédaction du rapport d'activités doit être avant tout personnelle, soignée et sa construction réfléchie car il constitue une pièce majeure du dossier et doit mettre en perspective le parcours du candidat. Il doit présenter autre chose qu'une parfaite conformité au référentiel de la fonction. Cette pièce du dossier est celle où on peut attendre de la part du candidat un engagement convaincant dans la réflexion que suppose tout changement de responsabilités, de métier. Il faut éviter dans le rapport d'activités, des discours convenus et un verbiage inutile. Le candidat ne doit pas en rester à la description des activités conduites mais doit montrer qu'il a réfléchi aux enseignements qu'il peut tirer de son expérience pour se projeter dans l'exercice du métier d'IA-IPR. Il est recommandé aux futurs candidats d'échanger avec des IA-IPR, de leur(s) disciplines(s) ou spécialité et d'autres, afin de se rendre compte de la diversité des missions qui leur sont confiées et de cerner les compétences attendues.

Les candidats doivent être conscients que le dossier ne consiste pas seulement à démontrer

que l'on fait bien ce que l'on fait, mais que l'analyse des activités que l'on a eues jusque-là va permettre, par les compétences acquises, d'exercer efficacement l'ensemble des missions qui sont dévolues aux IA-IPR. C'est le point central du dossier de RAEP et les candidats n'y portent pas toujours l'attention qu'il faudrait. Il convient d'être vigilant sur la sélection des activités antérieures en rapport avec le métier d'IA-IPR car le choix de ces activités témoigne déjà d'une représentation de la fonction et doit faire apparaître une cohérence dynamique de la candidature.

Cette recommandation vaut également pour le choix des documents et travaux qui font suite au rapport d'activités et qui contribuent à crédibiliser cette candidature. Certains rapports d'activité sont souvent intéressants, pertinents mais le dossier propose ensuite des documents inappropriés, trop longs ou inexploitable.

Les trois documents au maximum à présenter doivent être analysés, justifiés et de longueur raisonnable pour rendre leur exploitation compréhensible. Les documents sélectionnés doivent être clairement liés avec les axes forts de la candidature car ils renseignent le jury sur les qualités que le candidat souhaite mettre en évidence et sont loin d'illustrer simplement le parcours du candidat. Ils soulignent la pertinence de la candidature. Lorsqu'il s'agit de documents collectifs, il convient que le candidat montre la part de son travail personnel. Les documents présentés à l'étude doivent être récents. Nous rappelons enfin au candidat qu'il doit veiller à enlever toute trace d'informations à caractère personnel concernant des tiers.

Les formations mentionnées doivent apporter des informations utiles au jury sur les compétences acquises par le candidat dans le cadre des fonctions visées ; nul besoin de lister exhaustivement toutes les formations suivies mais sélectionner celles liées directement aux fonctions exercées ou liées à la préparation au concours, celles montrant un intérêt pour la connaissance et la gestion du système éducatif.

Les candidats doivent également compléter avec le plus grand soin l'ensemble des rubriques prévues et en veillant à la cohérence globale. Il convient de repérer ce qui relève du tableau 3 ou du tableau 4 et d'éviter que les actions et activités mises en avant soient redondantes d'une fiche à l'autre.

Les candidats doivent être enfin conscients que le dossier qu'ils présentent ne doit pas comporter de fautes qui jettent un doute sur leur maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. Il n'est pas inutile, il est même recommandé, de demander à une tierce personne de relire l'ensemble du dossier afin d'éliminer les coquilles, voire des fautes d'orthographe ou de syntaxe, ternissant l'image du dossier. Il va sans dire que le dossier de RAEP ne se rédige pas à la dernière minute et qu'une relecture est nécessaire avant l'envoi afin de s'assurer de la correction de la langue et de l'orthographe, mais aussi de s'assurer de l'organisation et de la complétude du dossier.

Rappelons également que la complexité et la longueur des phrases n'est pas l'assurance d'une pensée ou d'une réflexion aboutie.

5- L'admission, le dialogue avec le jury : convaincre de la solidité du projet et du potentiel

L'épreuve orale d'admission se déroule dans les locaux du service inter académique des examens et concours (SIEC) à Arcueil, station RER B Laplace. Les candidats sont convoqués une demi-heure avant leur heure de passage devant le jury de façon à éviter tout retard lié, par exemple, aux conditions de circulation des transports en commun. Il leur est conseillé de prévoir d'arriver en avance, les conditions d'accès au bâtiment étant restrictives (consignes de sécurité). Ils seront pris en charge à l'accueil par les appariteurs du concours.

Les commissions sont constituées de trois membres de jury : un(e) responsable de commission, un(e) inspecteur(trice) général(e) de l'éducation nationale et une personnalité extérieure. Le candidat a quinze minutes pour présenter sa candidature à la commission. Il peut se munir d'un texte, même s'il est fortement déconseillé de le lire devant le jury, et de feuilles pour prendre éventuellement des notes. En revanche, l'usage d'un ordinateur portable ou d'une présentation à l'aide d'outils numériques n'est pas conseillé. L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury qui dure quarante-cinq minutes.

La prestation du candidat est évaluée de façon parfaitement collégiale par les trois membres de la commission. La note attribuée est affectée du coefficient 4, celle obtenue au dossier de RAEP du coefficient 2 et le tout fait un total à partir duquel se fait le classement et l'admission dans chacune des spécialités ouvertes.

Appréciations générales

Le jury a eu la satisfaction d'admettre des candidats de qualité et certains lauréats reçus parmi les premiers ont été très brillants, ce aussi bien au premier qu'au deuxième concours. Il souligne que le niveau de compétences des candidats, tant disciplinaire que didactique et professionnel, est de très bonne voire excellente qualité et que les candidatures examinées étaient parfaitement légitimes.

Compte tenu du niveau du concours, l'échec ne signifie pas que les candidats aient démérité ou soient de mauvais professionnels. Quelques prestations néanmoins ont été jugées incompatibles avec le niveau d'exigence de ce concours.

Pour la plupart des candidats entendus à l'épreuve d'admission, les présentations ont été bien préparées et les propos structurés. Certains candidats font montre de capacités à se positionner sur les missions d'un inspecteur, avec un positionnement institutionnel clair. Ils connaissent les attendus du métier d'IA-IPR.

Cependant, certaines présentations restent majoritairement descriptives et constituent un inventaire des activités des candidats, l'exposé étant parfois même confus. Le jury constate parfois un positionnement encore trop tourné vers le métier d'enseignant. Il est surpris de constater que certains candidats ne font pas mention de leur discipline dans la présentation de leur candidature quand d'autres restent enfermés dans leur discipline et n'ont aucune vision de ce que peut représenter la fonction d'IA-IPR.

Pour un petit nombre de candidats, il est regrettable de constater que les éléments disciplinaires ne soient pas maîtrisés ou bien qu'une profonde méconnaissance du système scolaire se traduise par des propos confus ou erronés et des positionnements incertains.

Sur les candidats admis

Le jury a entendu à l'épreuve d'admission quelques candidats avec des profils remarquables, intelligents et originaux qui seront un apport indéniable pour l'institution. Il apprécie particulièrement une certaine aisance à l'oral, une bonne connaissance du système éducatif et des enjeux, ainsi que du métier d'IA-IPR et une parfaite maîtrise disciplinaire.

Les candidats admis savent allier des connaissances précises, un recul réflexif sur leur pratique professionnelle et une projection réfléchie et réaliste sur les fonctions auxquelles ils postulent. Au cours des échanges, ils savent montrer un niveau adapté de conceptualisation tout en faisant preuve de pragmatisme et de réalisme. Certains n'hésitent pas à construire un discours complexe en l'étayant d'exemples précis. Ces exemples sont particulièrement appréciés du jury.

En général, les admis font preuve d'une réflexion aboutie sur la double dimension pédagogique et fonctionnelle du métier d'IA-IPR. Ils ont su exprimer une réelle projection

dans le métier et une connaissance du pilotage national et académique. Leur évolution professionnelle est réfléchie.

Les candidats admis parviennent à partir de leur expérience personnelle et leur réflexion à appréhender les facettes multiples du métier d'IA-IPR. Ils nouent un authentique dialogue avec le jury et sortent du discours convenu que trop de candidats pensent attendu de la part de ce dernier.

Ils se montrent capables d'entrer dans un échange avec le jury, de prendre en compte les questions et de se risquer à une véritable réflexion.

Certains candidats font preuve d'un réel dynamisme et donnent l'impression que l'évolution de carrière qu'ils envisagent correspond à une conviction réfléchie. Quelques-uns sont même porteurs de projets novateurs et réalistes.

L'expérience de chargé de mission d'inspection est souvent un atout pour les candidats même si, comme cela a été dit, elle ne peut suffire à elle seule.

Sur les candidats non admis

Plusieurs raisons peuvent justifier l'échec des candidats non reçus et les profils des non admis peuvent être très différents.

Certains candidats pourraient très clairement exercer le métier d'IA-IPR s'il y avait davantage de postes proposés dans leur spécialité. Ces candidats malheureux n'ont pas démérité et il leur est conseillé de se présenter au prochain concours de recrutement.

D'autres ne présentent pas un projet assez mûri. L'épreuve orale constitue un excellent exercice pour s'en rendre compte et prendre du recul sur une candidature peut-être trop précoce qu'il convient de renforcer. Certains possèdent un potentiel prometteur qui pourra être alimenté par une mission de terrain.

Enfin, des candidats n'ont pas témoigné des qualités indispensables au métier d'IA-IPR. Leur projection dans le métier est plus ou moins réaliste et ils font montre d'une incapacité à communiquer dans un contexte professionnel. Leur manque de distance réflexive les empêche de se saisir des questions pour aller au-delà des discours convenus.

Les candidats non admis possèdent souvent des connaissances du système éducatif partielles, voire insuffisantes : les éléments de langage sont là, mais les notions ne sont pas nécessairement maîtrisées. Certains font montre de connaissances disciplinaires fragiles, ce qui ne permet pas d'envisager de leur confier des travaux d'expertises dans leur domaine. Lorsque les candidats manquent de connaissances sur le système éducatif lui-même, ils se réfugient trop souvent dans un discours théorique ou au contraire fondent exclusivement leur propos sur des exemples mal exploités.

Dans la forme, le jury déplore la logorrhée de certains candidats, les discours trop implicites qui abusent du « voilà », l'excessive familiarité ou la recherche d'une certaine connivence, la manière dont certains candidats tentent d'esquiver les questions. Il déplore également des exposés liminaires confus avec un propos flou et trop général.

Le jury a encore constaté cette année aux deux concours, des difficultés pour certains candidats à prendre de la hauteur dans l'analyse qui reste très superficielle, des difficultés à dialoguer, à livrer une analyse personnelle et à répondre tout simplement aux questions par manque d'assurance à cause d'une méconnaissance de l'institution et des enjeux du système éducatif. Des candidats ne parviennent pas non plus à quitter une posture de formateur ou d'enseignant et à se projeter réellement dans la fonction visée.

Durant l'exposé, le temps consacré à la projection dans la fonction est souvent trop court. Dans le cas des chargés de mission et des faisant-fonction, la prise de distance est insuffisante. Les candidats doivent absolument montrer hauteur de vue, engagement, réflexion personnelle, mise en perspective.

Des candidats ne connaissent pas le collège et ne savent pas, par exemple, qu'une réforme a été récemment mise en œuvre. Il convient de se renseigner sur les réformes mises en place et celles en cours avant de se présenter à l'oral.

Les chargés de mission ou faisant-fonction non admis ont en général eu du mal à considérer l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR. Le jury attend des candidats la capacité à varier le point de vue et à accommoder le regard, à passer, selon les questions posées, de vues précises à une compréhension plus globale.

Quelques recommandations aux futurs candidats

Se présenter au concours nécessite au minimum une parfaite maîtrise de la discipline, de ses contenus, de ses enjeux et de ses évolutions, ainsi que du contexte précis dans lequel s'exercent les missions des IA-IPR et du fonctionnement du système éducatif.

Cette épreuve nécessite une préparation sérieuse ; le potentiel et/ou la reconnaissance professionnelle antérieure ne sont en aucun cas suffisants. Les candidats doivent être persuadés que si bien évidemment le jury attend d'eux une loyauté institutionnelle, il n'en demeure pas moins qu'ils doivent faire preuve d'esprit critique, faute de quoi leur propos demeure formaté, voire empreint d'une certaine forme de dogmatisme.

Le jury attend du candidat qu'il réponde aux questions de manière précise et synthétique, sans tenter de masquer une éventuelle méconnaissance par des digressions ou des anecdotes inadaptées. Le jury a apprécié la sincérité des candidats qui n'hésitent pas à reconnaître les points faibles (ou axes de progrès) de leur candidature, montrant ainsi des qualités réelles d'auto évaluation. Ils peuvent avoir tendance à répondre aux questions de manière très théorique ou abstraite, y compris sur des cas concrets. Le jury les a amenés à illustrer leur propos en se référant à leur expérience de terrain.

Il est recommandé aux candidats qui ont une méconnaissance de l'un des cycles de s'informer sur les programmes et les textes officiels comme sur les réformes en cours.

Les candidats aux fonctions d'IA-IPR doivent pouvoir attester d'une ferme maîtrise de leur métier d'enseignant et, dans le même temps, être capables de rendre compte d'une vision précise du système éducatif et de ses contraintes territoriales.

Une attention particulière doit être portée à la capacité à synthétiser les notions que le candidat juge essentielles sans jargonner.

L'enjeu de l'oral est pour le candidat de se rendre crédible dans l'exercice des responsabilités auxquelles il aspire. Il convient qu'il n'adopte pas un discours convenu et qu'il fasse preuve d'authenticité. Il convient de rester naturel et de travailler l'exposé pour qu'il soit construit mais laisse transparaître sa personnalité. En particulier, le candidat doit se détacher de ses notes. Il est conseillé au candidat de suivre une préparation à cet exercice oral.

Bien que passant un concours centré sur une discipline, il n'est pas acceptable qu'un candidat méconnaisse les grands enjeux de la politique éducative, ne situe pas le système éducatif dans son environnement et en ignore son fonctionnement interne. Le candidat doit également faire la preuve de sa capacité à exercer des fonctions de pilotage pédagogique dans sa discipline.

Cela implique la connaissance :

- des grandes étapes de l'histoire des politiques éducatives dans sa discipline ;
- des enjeux didactiques et pédagogiques de ces politiques ;
- des éléments de bilan des réformes mises en œuvre, à partir notamment des évaluations nationales et internationales ;
- des points de résistance et des éléments de progrès ;
- des pistes concrètes identifiées pour faire évoluer les pratiques, si nécessaire.

Les candidats ne doivent pas hésiter à faire preuve d'esprit critique à l'égard du système éducatif pour mieux identifier les actions pertinentes à mener en tant qu'IA-IPR. En effet, le concours recrute des cadres, capables de comprendre ce qui fait problème et de conseiller le recteur de l'académie où ils auront à exercer leurs fonctions.

Par ailleurs, les candidats sont invités à actualiser leurs connaissances disciplinaires, entre autres sur les programmes sur lesquels ils n'ont pas une pratique récente.

Le jury conseille aux candidats de s'informer sur l'actualité du système éducatif et des réformes (loi de 2005 pour l'inclusion scolaire, loi de Refondation de l'Ecole...), de lire les derniers rapports des deux inspections générales (ESPE, concours de recrutement, lycées des métiers et lycées polyvalents, rôle et positionnement des inspecteurs en académie) et de s'intéresser aux lectures sur la vulgarisation de la recherche en sciences de l'éducation.

6- Conclusion

Un échec est toujours douloureux, surtout pour un professionnel confirmé qui témoigne de grandes qualités et de réussite dans ses fonctions. Si échec il y a, il est important de noter que de retour dans son académie, le candidat reste l'excellent professionnel qu'il était jusqu'alors. L'expérience acquise lors de l'épreuve orale doit se transformer en moteur pour tenter de nouveau le concours car d'une session à l'autre, le jury constate des progrès spectaculaires chez ces mêmes candidats.

Le jury évalue le potentiel personnel des candidats à se projeter dans les fonctions d'IA-IPR et la maturation de leur projet. Si l'institution a besoin de cadres responsables de haut niveau, maîtrisant à la fois leur(s) discipline(s), l'interdisciplinaire, le transdisciplinaire, totalement loyaux vis-à-vis du recteur - de la rectrice - et de l'institution, capables d'analyser les points de tension, de comprendre, d'écouter, de dialoguer, de convaincre les professeurs, les autres acteurs de l'école, le jury est conscient qu'il ne peut exiger des candidats toutes ces compétences au jour du concours et qu'il juge surtout des aptitudes.

Bien que bienveillant à l'égard des candidats, le jury reste malgré tout exigeant pour le recrutement des cadres de l'éducation nationale.

7- Les statistiques relatives aux candidats (hors concours supplémentaire)

1- Les spécialités et options d'inscription

Spécialités et options	Postes	Inscrits définitifs *	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis LP*	Postes non pourvus	Transfert de postes	Taux de réussite en %***	Taux de rendement en %****
Administration et vie scolaires	21	111	40	39	21			18,9	100
Allemand	1	2	1	1	1			50	100
Anglais	5	6	5	5	4	1		66,7	80
Arts plastiques	1	1	1	1	1			100	100
Économie et gestion	4	18	9	9	4			22,2	100
Éducation physique et sportive	5	11	9	9	5			45,5	100
Espagnol	3	5	3	3	2	1		40	67
Histoire-géographie	4	27	10	10	4			14,8	100
Lettres	9	26	15	14	9			34,6	100
Mathématiques	8	17	15	13	8			47,1	100
Philosophie	1	4	2	2	1			25	100
Sciences de la vie et de la Terre	2	13	6	6	3		1	23,1	150
Sciences médico-sociales	1	4	2	2	1			25	100
Sciences physiques et chimiques	6	6	5	5	4	2		66,7	67
STI option arts appliqués	2	3	3	2	2			66,7	100
STI option sciences industrielles	7	20	13	12	8		1	40	114
Total	80	274	139	133	78	4	2	28,5	97,5

*Correspond au nombre de dossiers de RAEP reçus

**LP : liste principale

***Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits définitifs

****Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

2- Les données comparatives avec les sessions précédentes

Concours	Postes	Candidats							
		Inscrits provisoires	Inscrits définitifs	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis LP*	Inscrits LC**	Taux de réussite en % ***	Taux de rendement en % ****
Session 2013	70	405	254	135	132	70	0	27,6	100
Session 2014	80	423	289	146	140	78	1	26,9	97,5
Session 2015	80	376	279	147	142	80	0	28,7	100
Session 2016	80	385	270	138	132	80	0	29,6	100
Session 2017	80	418	274	139	133	78	0	28,5	97,5

*LP : liste principale

**LC : liste complémentaire

***Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits définitifs

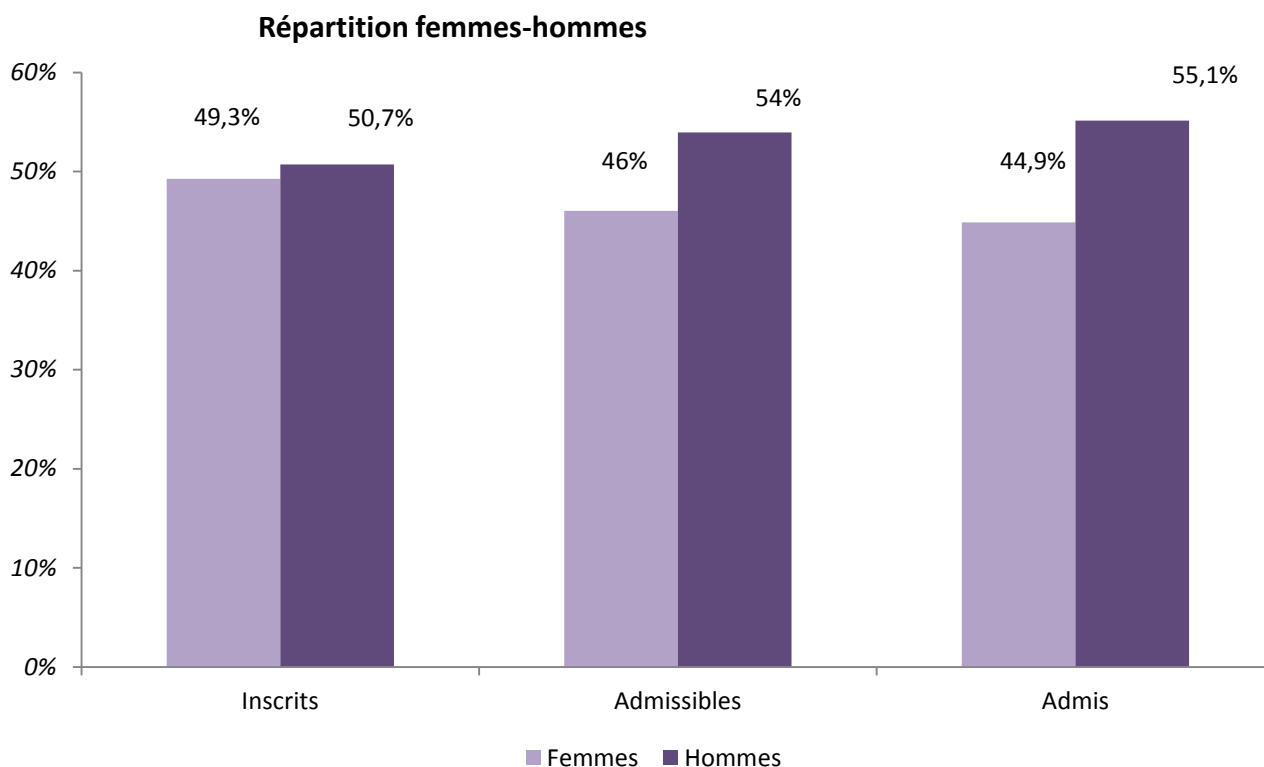
****Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

En 2017, le nombre de candidats ayant présenté leur dossier de RAEP pour l'épreuve d'admissibilité est stable par rapport à la session 2016 (4 dossiers supplémentaires).

Toutes spécialités confondues, il est à noter une relative stabilité du nombre des dossiers de RAEP reçus depuis la session 2014, pour le même nombre de postes offerts.

3- Le profil des candidats

3.1 La répartition femmes-hommes



Pour un nombre d'hommes inscrits légèrement supérieur à celui des femmes, l'écart se creuse à l'admissibilité et encore plus à l'admission avec plus de 10 points en faveur des hommes. Ce constat est l'inverse de celui fait pour la session 2016.

Spécialités et options ouvertes	Candidats inscrits			Candidats admissibles			Candidats admis		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Administration et vie scolaires	62	49	111	21	19	40	10	11	21
Allemand	0	2	2	0	1	1	0	1	1
Anglais	5	1	6	4	1	5	3	1	4
Arts plastiques	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Économie et gestion	10	8	18	5	4	9	2	2	4
Éducation physique et sportive	5	6	11	4	5	9	2	3	5
Espagnol	4	1	5	2	1	3	2	0	2
Histoire-géographie	14	13	27	5	5	10	3	1	4
Lettres	17	9	26	10	5	15	5	4	9
Mathématiques	3	14	17	3	12	15	2	6	8
Philosophie	1	3	4	1	1	2	0	1	1
Sciences de la vie et de la Terre	6	7	13	4	2	6	2	1	3
Sciences médico-sociales	2	2	4	1	1	2	0	1	1
Sciences physiques et chimiques	1	5	6	1	4	5	1	3	4
STI option arts appliqués	1	2	3	1	2	3	1	1	2
STI option sciences industrielles	3	17	20	1	12	13	1	7	8
TOTAL	135	139	274	64	75	139	35	43	78

3.2 L'âge des candidats

L'âge moyen des candidats inscrits est de 47 ans (49 ans pour la session 2016).

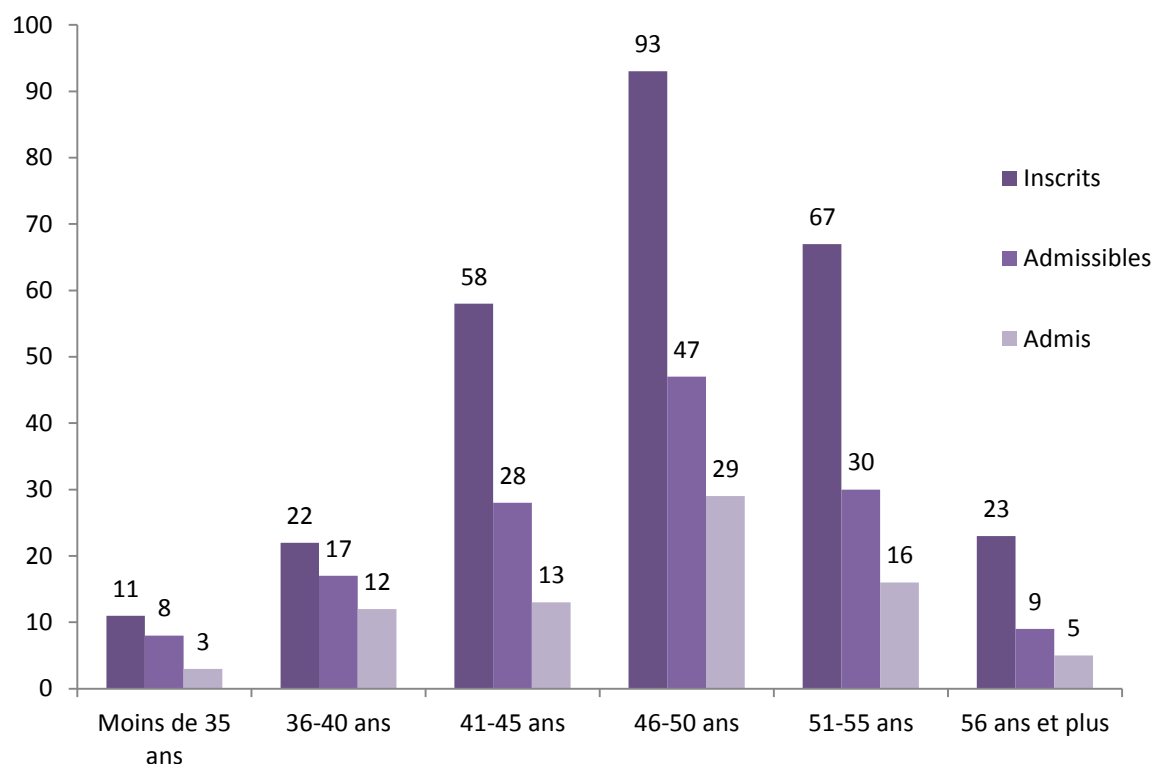
L'âge moyen des candidats admis est également de 47 ans (46 ans pour la session 2016).

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	31	31	31
Âge maxi	62	62	57
Âge moyen	47	47	47

L'âge par sexe :

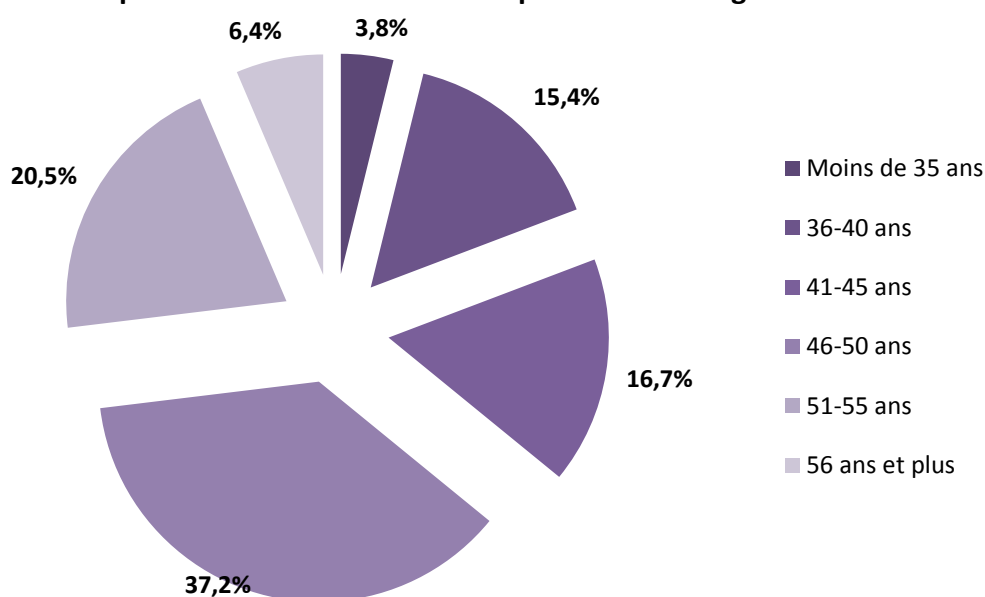
	Femmes			Hommes		
	Inscrites	Admissibles	Admises	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	32	34	34	31	31	31
Âge maxi	62	62	57	62	56	56
Âge moyen	47	48	48	47	47	47

Répartition des candidats par tranches d'âge



Pour la session 2017, la part des lauréats dont la tranche d'âge est comprise entre 46 et 50 ans (37,2%) est en augmentation par rapport à la session précédente (21% en 2016) mais proche de la session 2015 (38%).

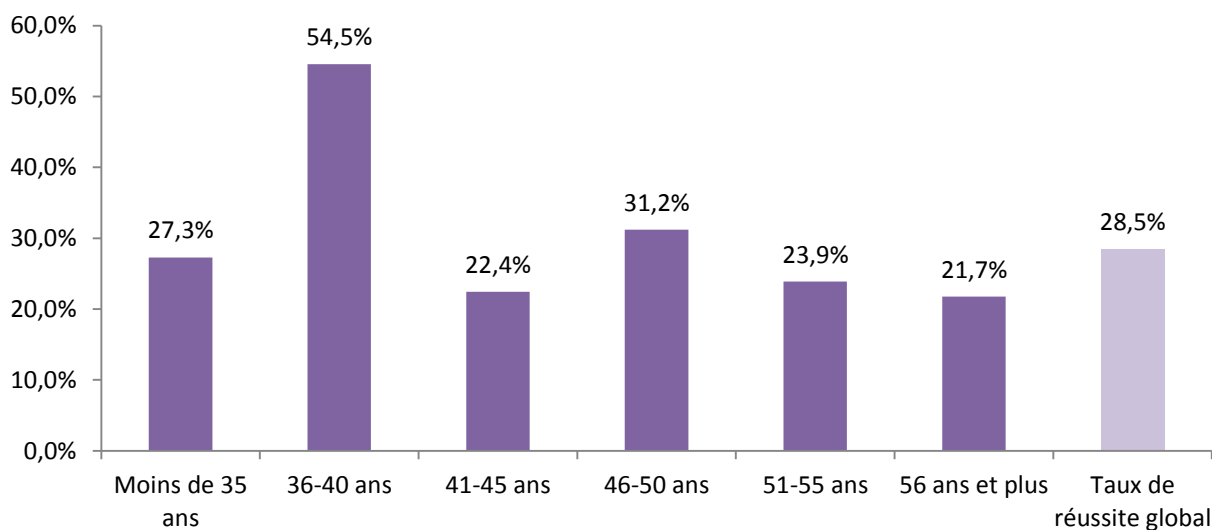
Répartition des candidats admis par tranches d'âge



Répartition (en %) des candidats admis par tranches d'âge et par spécialités

	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56 ans et plus
Administration et vie scolaire	0	2,6	2,6	11,5	9,0	1,3
Allemand	0	0	0	0	1,3	0
Anglais	2,6	1,3	0	0	0	1,3
Arts plastiques	0	0	1,3	0	0	0
Economie et gestion	0	1,3	1,3	2,6	0	0
Education physique et sportive	0	1,3	2,6	0	1,3	1,3
Espagnol	0	0	1,3	0	0	1,3
Histoire-Géographie	0	2,6	0	0	2,6	0
Lettres	1,3	3,8	2,6	3,8	0,0	0
Mathématiques	0	0	1,3	6,4	1,3	1,3
Philosophie	0	0	0	1,3	0	0
Sciences de la vie et de la Terre	0	1,3	1,3	1,3	0	0
Sciences médico-sociales	0	0	0	1,3	0	0
Sciences physiques et chimiques	0	0	1,3	3,8	0	0
STI - Arts appliqués	0	0	0	0	2,6	0
STI - Sciences industrielles	0	1,3	1,3	5,1	2,6	0
Total	3,8	15,4	16,7	37,2	20,5	6,4

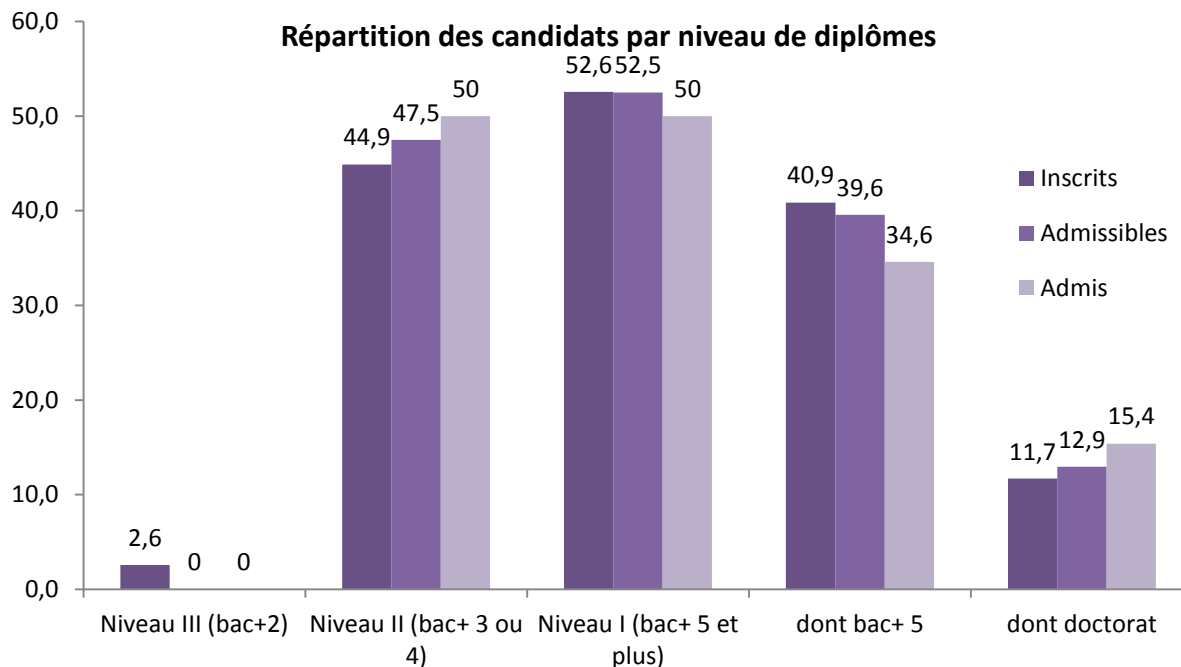
Taux de réussite* des candidats inscrits par tranches d'âge



*Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits

Les candidats inscrits de la tranche d'âge comprise entre 36 et 40 ans ont le meilleur taux de réussite : 54,5%, même si ce taux était supérieur en 2016 (65%).

3.3 Le niveau de diplôme



Parmi les candidats admis, les diplômes de niveau I et II sont à égalité.

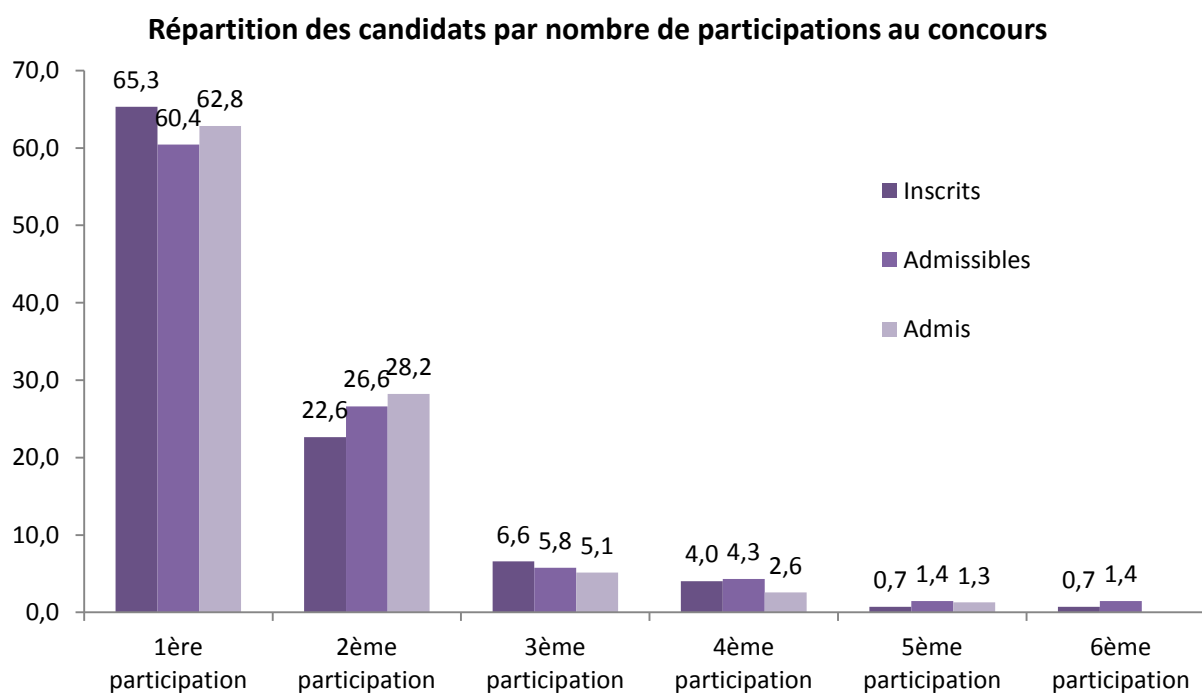
La part des lauréats titulaires d'un diplôme de niveau I progresse, que ce soit pour les bac+5 (34,6% en 2017, 25% en 2016), ou les doctorats (15,4% en 2017, 10% en 2016).

Niveau de diplôme des candidats :

	Inscrits	Admissibles	Admis	Taux de réussite en % *
Niveau III (bac+2)	7	0	0	0
Niveau II (bac+ 3 ou 4)	123	66	39	31,7
Niveau I	144	73	39	27,1
dont bac+ 5 ou équivalent	112	55	27	24,1
dont doctorat ou équivalent	32	18	12	37,5
Total	274	139	78	28,5

*Nombre d'admis/nombre d'inscrits définitifs

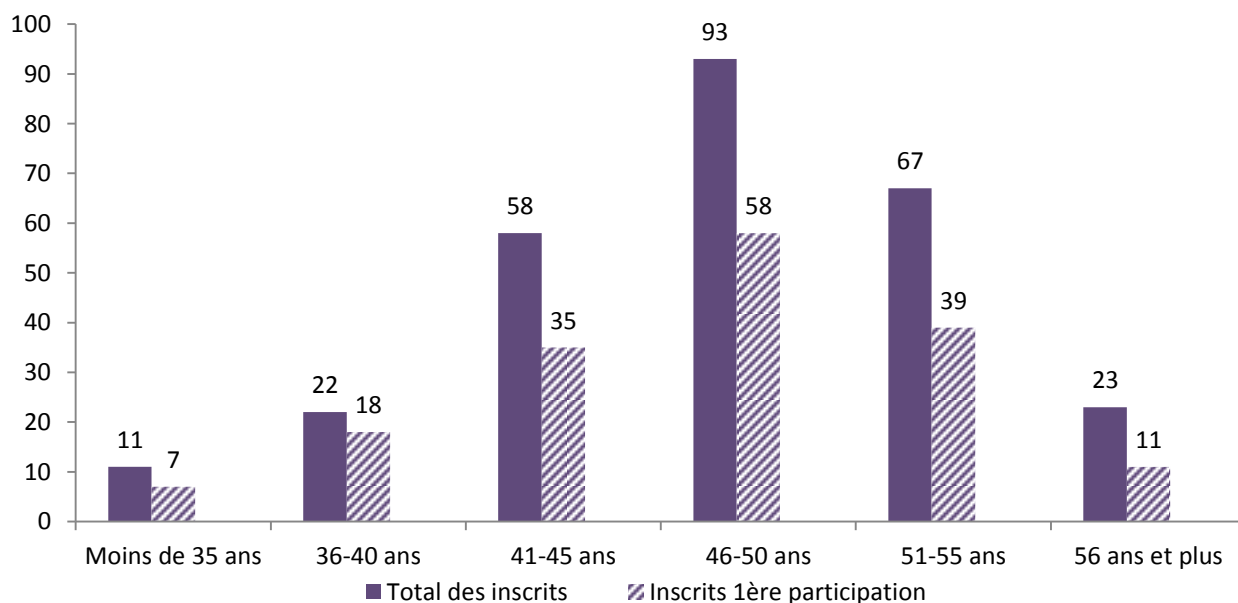
3.4 Le nombre de participations



Une relative stabilité du nombre de participations des lauréats participant pour la 1^{ère} fois au concours est à noter (moins de 63% en 2017, plus de 66% en 2016).

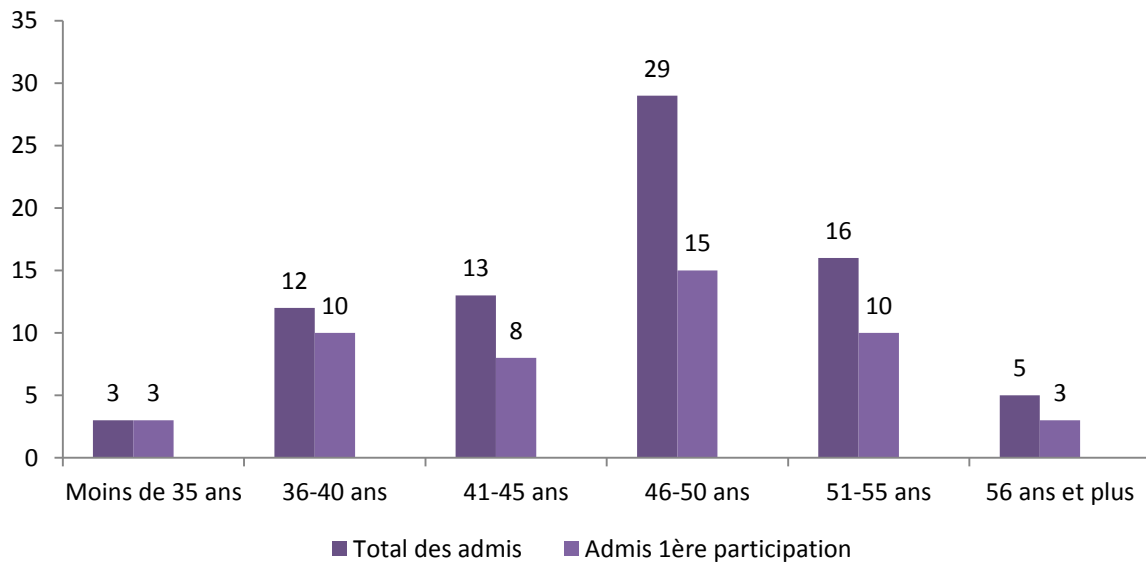
	Inscrits	Admissibles	Admis
1ère participation	179	84	49
2ème participation	62	37	22
3ème participation	18	8	4
4ème participation	11	6	2
5ème participation	2	2	1
6ème participation	2	2	0
Total	274	139	78

Nombre de candidats inscrits pour la 1ère fois : répartition par tranches d'âge



L'âge moyen des candidats primo-inscrits est stable : 47 ans en 2017 (48 en 2016 et 47 en 2015).

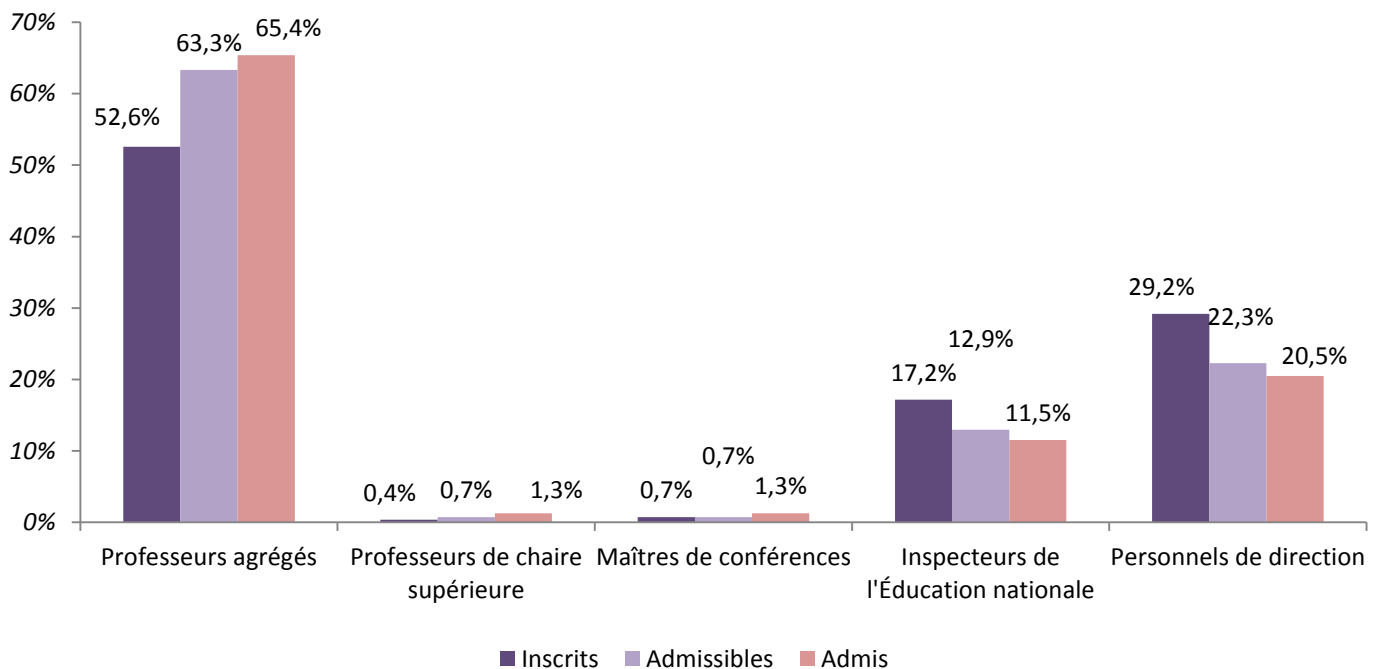
Répartition par tranches d'âge des lauréats participant au concours pour la 1^{ère} fois



La moyenne d'âge des lauréats participant pour la 1^{ère} fois (49 sur 78 lauréats) est identique à celle de 2016, soit 46 ans.

3.5 Le corps d'origine

Répartition des candidats par corps d'origine



Corps	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%
Professeurs agrégés	144	52,6	88	63,3	51	65,4
Professeurs de chaires supérieures	1	0,4	1	0,7	1	1,3
S/total Enseignement du second degré	145	52,9	89	64	52	66,7
Maîtres de conférences	2	0,7	1	0,7	1	1,3
S/total Enseignement supérieur	2	0,7	1	0,7	1	1,3
Inspecteurs de l'éducation nationale	47	17,2	18	12,9	9	11,5
S/total Personnels d'inspection	47	17,2	18	12,9	9	11,5
Personnels de direction 1ère classe	80	29,2	31	22,3	16	20,5
S/total Personnels de direction	80	29,2	31	22,3	16	20,5
TOTAL	274	100	139	100	78	100

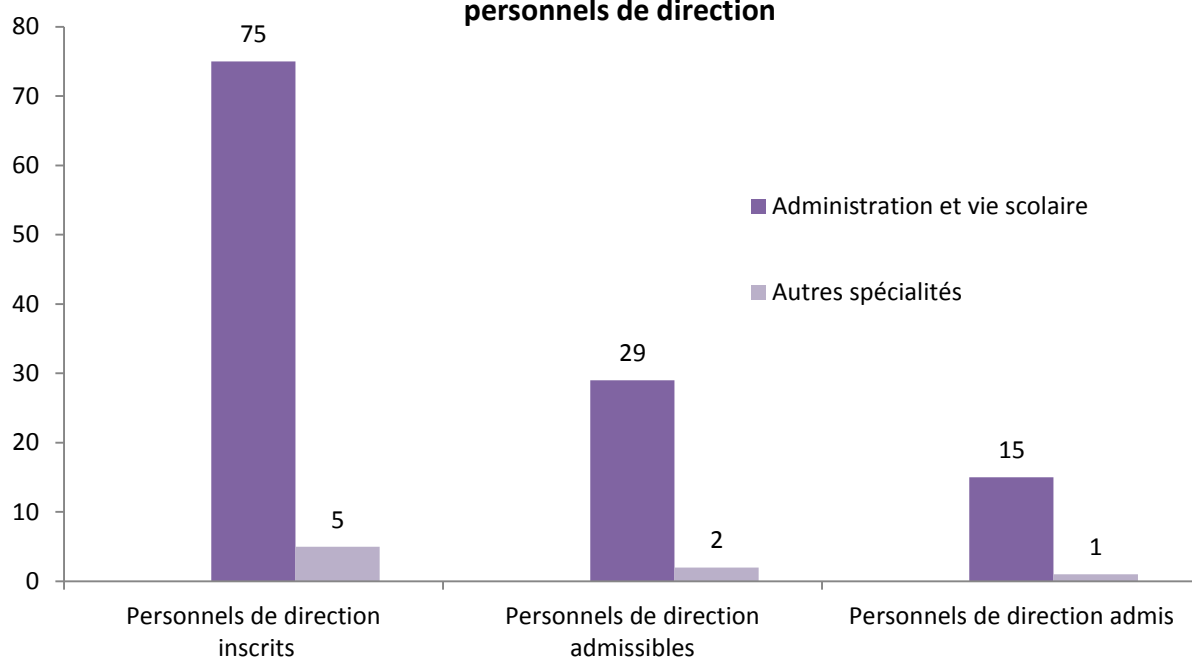
Le nombre de lauréats issus du corps des professeurs agrégés reste largement majoritaire, avec 65,4% des candidats admis.

Cependant, cette part des professeurs agrégés parmi les lauréats baisse par rapport à la session 2016 où ils représentaient 80% des admis.

Cette baisse se fait essentiellement au profit des personnels de direction dont la part progresse de 7,5% en 2016 à 20,5% en 2017, en raison de leur réussite dans la spécialité AVS et du nombre de postes offerts dans cette spécialité, plus élevé en 2017 qu'en 2016.

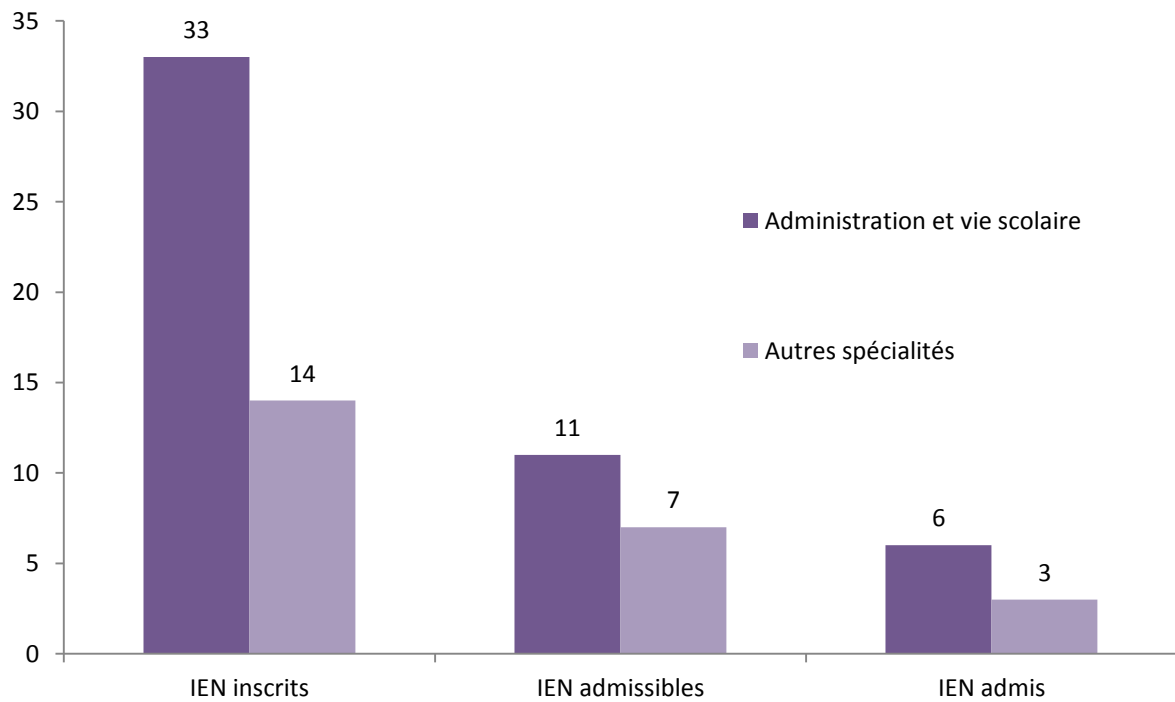
	Total des inscrits	Part des personnels de direction inscrits		Total des admissibles	Part des personnels de direction admissibles		Total des admis	Part des personnels de direction admis	
Administration et vie scolaires	111	75	67,6%	40	29	72,5%	21	15	71,4%
Autres spécialités	163	5	3,1%	99	2	2%	57	1	1,8%
Total	274	80	29,2%	139	31	22,3%	78	16	20,5%

Spécialités d'inscription des candidats appartenant au corps des personnels de direction



	Total des inscrits		Part des IEN inscrits		total des admissibles		Part des IEN admissibles		Total des admis		Part des IEN admis	
Administration et vie scolaires	111	33	29,7%	40	11	27,5%	21	6	28,6%			
Autres spécialités	163	14	8,6%	99	7	7,1%	57	3	5,3%			
Total	274	47	17,2%	139	18	12,9%	78	9	11,5%			

Spécialités d'inscription des candidats appartenant au corps des IEN



3.6 Les disciplines d'origine des lauréats

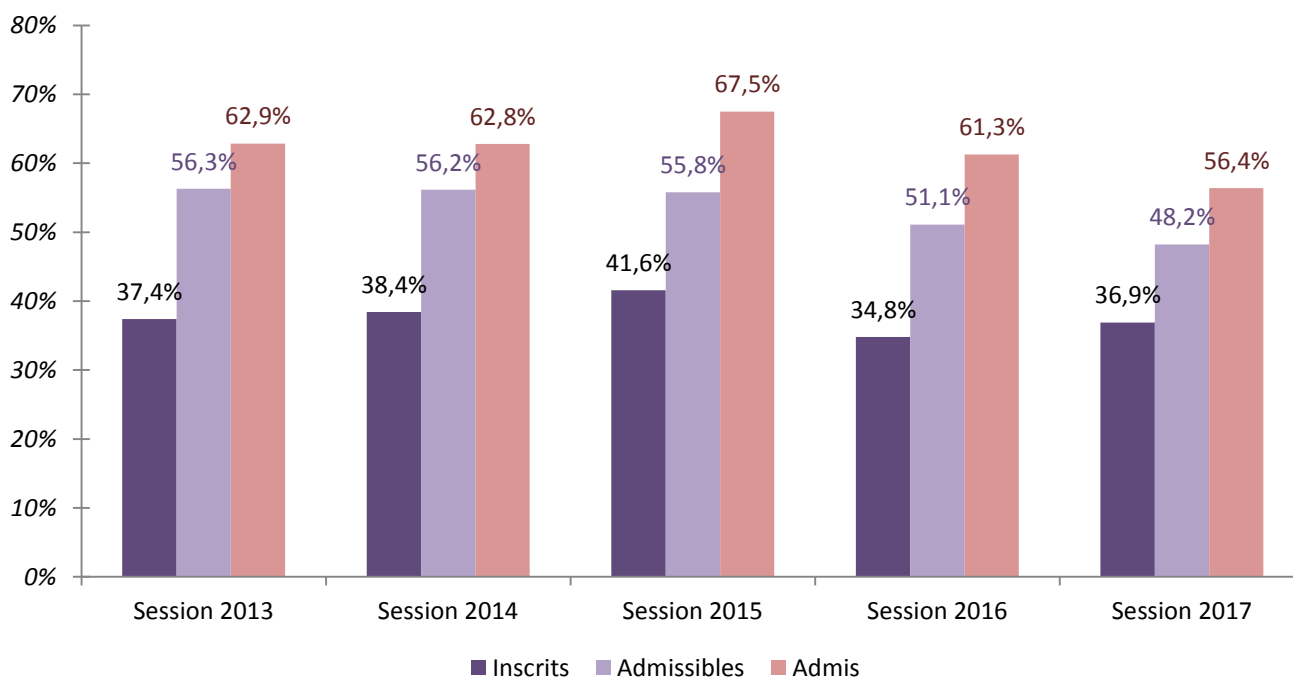
Ces informations sont issues des données déclaratives saisies par les candidats lors de leur inscription.

	Allemand	Anglais	Arts appliqués	Arts plastiques	Economie et gestion	Education	Education physique et sportive	Espagnol	Histoire-Geographie	Information et orientation	Inspection	Lettres	Lettres-Anglais	Lettres-Histoire	Mathématiques	Philosophie	Enseignement du premier degré	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences de l'ingénieur	Sciences économiques et sociales	SI (toutes options)	Sciences médico-sociales	Sciences physiques et chimiques	Total général
ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES					1	2			2	1	3	1	1	3	1	1	1			1	3			21
ALLEMAND	1																							1
ANGLAIS		4																						4
ARTS PLASTIQUES				1																				1
ECONOMIE ET GESTION					4																			4
EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE							5																	5
ESPAGNOL								2																2
HISTOIRE-GEOGRAPHIE									4															4
LETTRES												9												9
MATHEMATIQUES															8									8
PHILOSOPHIE																1								1
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE																		3						3
SCIENCES MEDICO-SOCIALES																						1		1
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES																							4	4
STI ARTS APPLIQUES			2																					2
STI SCIENCES INDUSTRIELLES																			1		7			8
Total général	1	4	2	1	5	2	5	2	6	1	3	10	1	3	9	2	1	3	1	1	10	1	4	78

3.7 Les faisant-fonction d'IA-IPR

Ces données concernent les candidats s'étant déclarés, lors de l'inscription au concours, être ou avoir été faisant-fonction ou chargés de mission.

Evolution de la part des candidats faisant-fonction parmi l'ensemble des candidats au concours IA-IPR - sessions 2012 à 2017



Depuis trois sessions consécutives, la part des candidats faisant-fonction baisse parmi les candidats admis, en passant de 67,5% en 2015 à 56,4% en 2017.

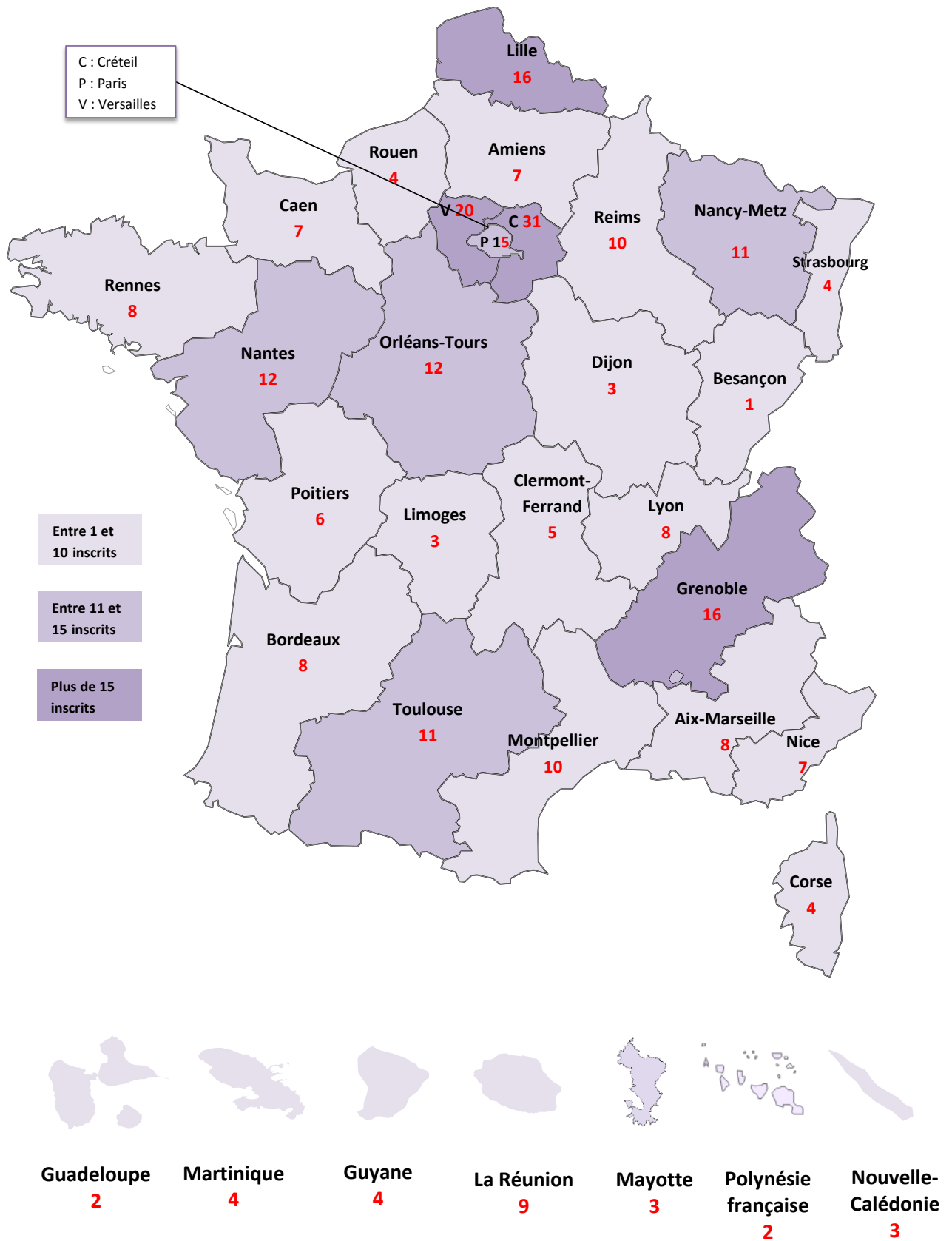
Spécialités et options	Faisant-fonction inscrits	Faisant-fonction admissibles	Faisant-fonction admis	Part de faisant-fonction admis parmi les candidats inscrits en %	Part de faisant-fonction admis parmi les candidats admissibles en %	Part des faisant-fonction parmi les candidats admis en %
Administration et vie scolaires	27	11	7	25,9	63,6	33,3
Allemand	0	0	0	0	0	0
Anglais	4	4	4	100	100	80
Arts plastiques	1	1	1	100	100	100
Économie et gestion	7	6	4	57,1	66,7	100
Éducation physique et sportive	6	6	3	50	50	60
Espagnol	2	2	2	100	100	66,7
Histoire-géographie	8	4	2	25	50	50
Lettres	17	11	9	52,9	81,8	100
Mathématiques	5	5	3	60	60	38
Philosophie	3	2	1	33,3	50	100
Sciences de la vie et de la Terre	6	2	1	16,7	50	50
Sciences médico-sociales	2	1	0	0	0	0
Sciences physiques et chimiques	2	2	2	100	100	33
STI arts appliqués	1	1	0	0	0	0
STI sciences industrielles	10	9	5	50	56	71
Total général	94	67	44	46,8	65,7	55

4- Les académies, vice-rectorats ou service de l'éducation nationale d'origine des candidats

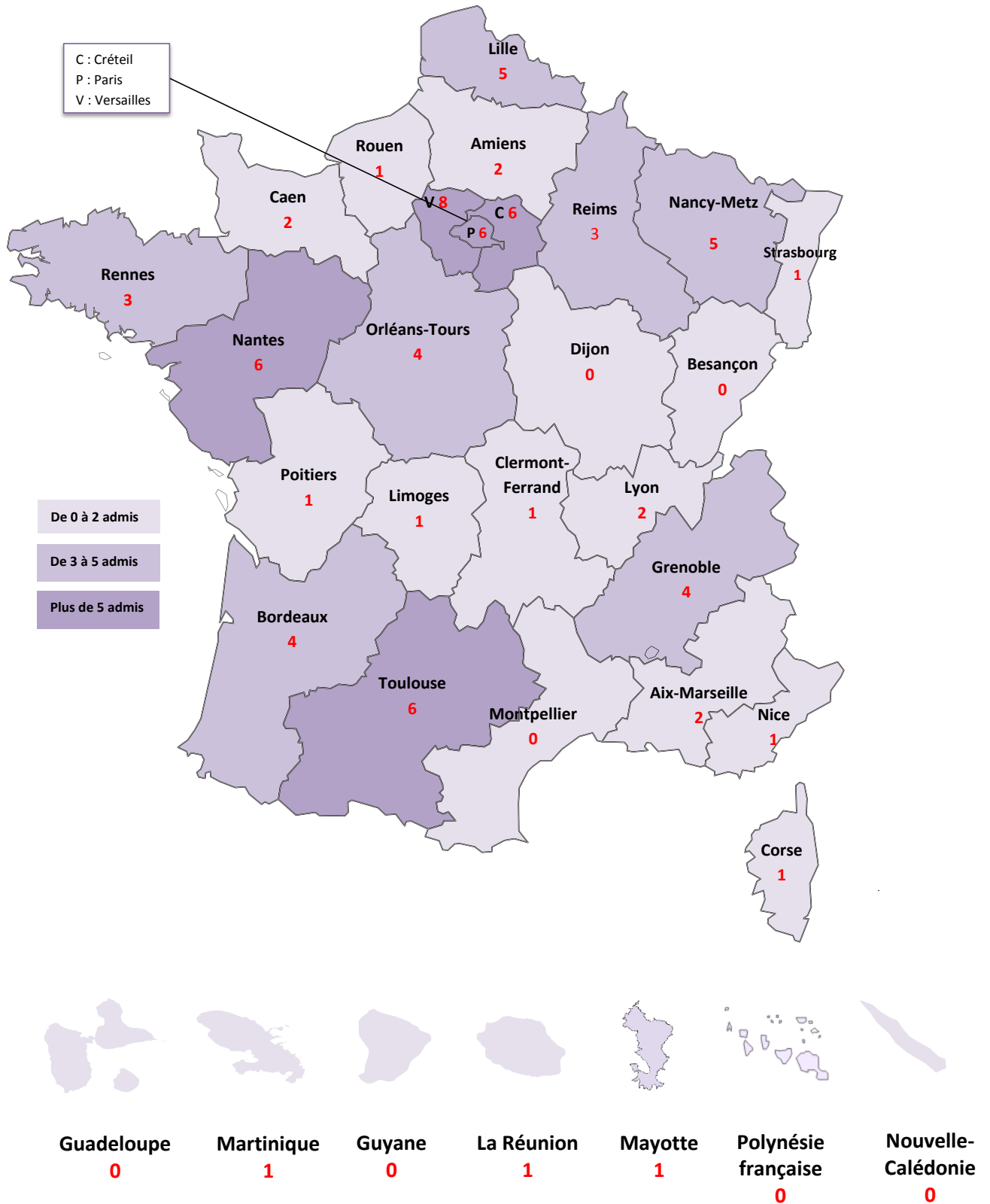
	Nombre de candidats			Part des candidats sur le total			Taux de réussite par académie*
	Inscrits	Admissibles	Admis	% Inscrits	% Admissibles	% Admis	
AIX-MARSEILLE	8	3	2	2,9	2,2	2,6	25
AMIENS	7	2	2	2,6	1,4	2,6	28,6
BESANCON	1	0	0	0,4	0	0	0
BORDEAUX	8	6	4	2,9	4,3	5,1	50
CAEN	6	2	1	2,2	1,5	1,3	16,6
CLERMONT-FERRAND	5	2	1	1,8	1,4	1,3	20
CORSE	4	2	1	1,5	1,4	1,3	25
CRETEIL	31	18	6	11,3	12,9	7,7	19,4
DIJON	3	1	0	1,1	0,7	0	0
GRENOBLE	16	9	4	5,8	6,5	5,1	25
GUADELOUPE	2	0	0	0,7	0	0	0
GUYANE	4	2	0	1,5	1,4	0	0
LA REUNION	9	3	1	3,3	2,2	1,3	11,1
LILLE	16	11	5	5,8	7,9	6,4	31,3
LIMOGES	3	2	1	1,1	1,4	1,3	33,3
LYON	8	4	2	2,9	2,9	2,6	25
MARTINIQUE	4	1	1	1,5	0,7	1,3	25
MAYOTTE	3	1	1	1,1	0,7	1,3	33,3
MONTPELLIER	10	1	0	3,6	0,7	0	0
NANCY-METZ	11	8	5	4,0	5,8	6,4	45,5
NANTES	12	9	6	4,4	6,5	7,7	50
NICE	7	3	1	2,6	2,2	1,3	14,3
NOUVELLE CALEDONIE	3	0	0	1,1	0	0	0
ORLEANS-TOURS	12	7	4	4,4	5,0	5,1	33,3
PARIS	15	8	6	5,5	5,8	7,7	40
POITIERS	6	1	1	2,2	0,7	1,3	16,7
POLYNESIE FRANCAISE	2	2	0	0,7	1,4	0	0
REIMS	10	4	3	3,6	2,9	3,8	30
RENNES	8	3	3	2,9	2,2	3,8	37,5
ROUEN	4	1	1	1,5	0,7	1,3	25
ST-PIERRE ET MIQUELON	1	1	1	0,4	0,7	1,3	100
STRASBOURG	4	1	1	1,5	0,7	1,3	25
TOULOUSE	11	8	6	4,0	5,8	7,7	54,5
VERSAILLES	20	13	8	7,3	9,4	10,3	40
WALLIS-ET-FUTUNA	0	0	0	0	0	0	0
Total général	274	139	78	100	100	100	28,5

*Taux de réussite par académie : nombre d'admis/nombre d'inscrits.

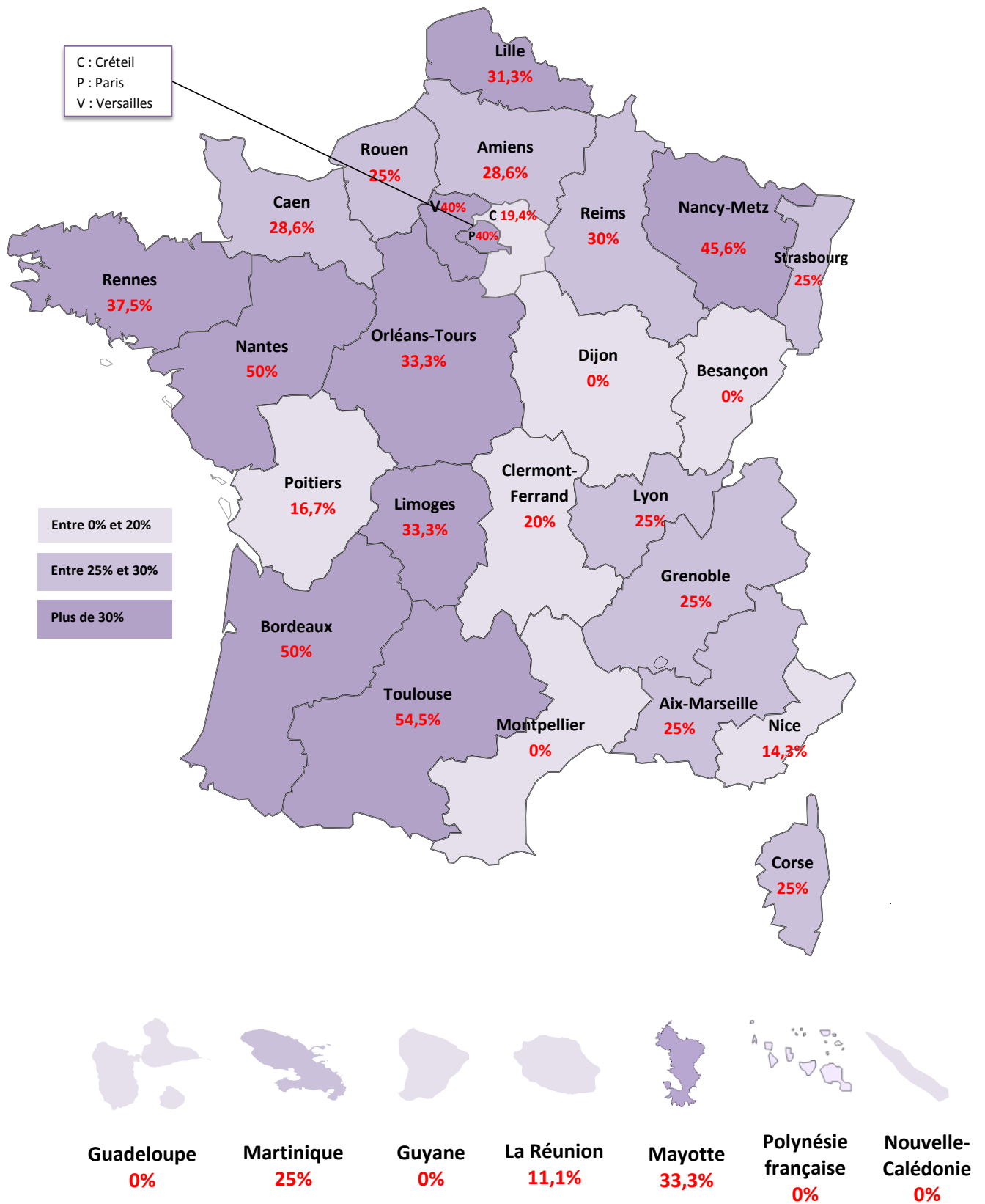
Répartition des candidats inscrits en 2017 par académie ou vice-rectorat



Répartition des candidats admis en 2017 par académie ou vice-rectorat



Taux de réussite par académie ou vice-rectorat en 2017



**Cumul sur 4 ans du nombre de candidats admissibles et admis
par académie ou vice-rectorat d'origine**

	2014		2015		2016		2017		Cumul sur 4 ans	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
AIX-MARSEILLE	5	1	8	5	6	4	3	2	22	12
AMIENS	9	4	3	3	0	0	2	2	14	9
BESANCON	1	1	2	2	2	1	0		5	4
BORDEAUX	8	6	5	0	8	4	6	4	27	14
CAEN*	1	0	3	2	3	2	3	2	10	6
CLERMONT-FERRAND	8	4	2	0	2	1	2	1	14	6
CORSE	0	0	0	0	2	0	2	1	4	1
CRETEIL	12	6	8	5	8	3	18	6	46	20
DIJON	2	0	4	2	1	0	1		8	2
GRENOBLE	4	4	3	2	4	1	9	4	20	11
GUADELOUPE	0	0	1	0	3	2	0	0	4	2
GUYANE	1	0	4	4	2	1	2	0	9	5
LA REUNION	0	0	6	3	1	1	3	1	10	5
LILLE	7	3	7	4	9	8	11	5	34	20
LIMOGES	2	1	4	2	1	0	2	1	9	4
LYON	4	3	8	4	3	2	4	2	19	11
MARTINIQUE	2	1	4	2	3	3	1	1	10	7
MAYOTTE	2	0	0	0	0	0	1	1	3	1
MONTPELLIER	5	2	8	3	7	4	1	0	21	9
NANCY-METZ	3	3	4	4	4	0	8	5	19	12
NANTES	10	6	3	3	9	2	9	6	31	17
NICE	8	5	6	3	8	7	3	1	25	16
NOUVELLE CALEDONIE	2	2	0	0	2	2	0	0	4	4
ORLEANS-TOURS	6	4	9	4	7	6	7	4	29	18
PARIS	4	4	4	2	5	3	8	6	21	15
POITIERS	4	0	5	2	4	4	1	1	14	7
POLYNÉSIE-FRANCAISE**	1	1	1	1	0	0	2	0	4	2
REIMS	5	0	3	3	1	1	4	3	13	7
RENNES	4	2	5	1	2	1	3	3	14	7
ROUEN	6	4	7	3	2	1	1	1	16	9
STRASBOURG	4	3	4	2	6	5	1	1	15	11
TOULOUSE	2	1	3	2	11	4	8	6	24	13
VERSAILLES	14	7	13	7	12	7	13	8	52	29
Total	146	78	147	80	138	80	139	78	570	316

*dont St-Pierre-et-Miquelon

**dont Wallis-et-Futuna

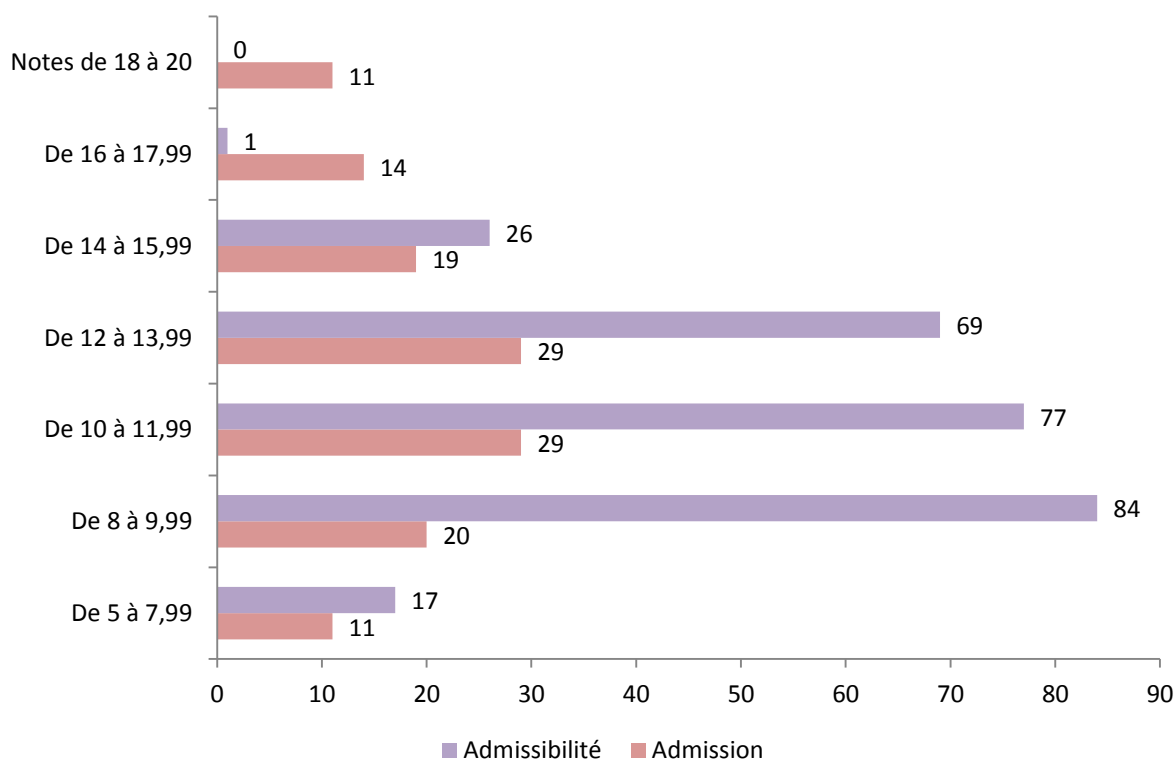
5- Les notes

Notes minimales, maximales, moyennes et médianes par spécialités :

Spécialités et options	Epreuve d'admissibilité				Epreuve d'admission			
	Note minimale	Note maximale	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale	Moyenne	Médiane
Administration et vie scolaires	6	15	10,3	10	7	18,5	12,4	12,5
Allemand	*	*	*	*	*	*	*	*
Anglais	9	14	11,8	12,3	8	18	13,2	13
Arts plastiques	*	*	*	*	*	*	*	*
Économie et gestion	5	14	9,9	10,1	10	15	11,9	11
Éducation physique et sportive	8	14	11,6	12	6	16	11,7	12
Espagnol	6	14	9,8	11	*	*	*	*
Histoire-géographie	8,5	15	11,3	11	7	18	12,8	12,5
Lettres	8	14	10,5	10,2	7	18	11,4	11,8
Mathématiques	8	14	11,2	11	5	17	11,2	11
Philosophie	7	16	11,5	11,5	*	*	*	*
Sciences de la vie et de la Terre	8	14,5	12	12,5	8	18	13,5	13,5
Sciences médico-sociales	9	12	10,5	10,5	*	*	*	*
Sciences physiques et chimiques	7	15	11,3	10,8	8	18	13,4	13
STI option arts appliqués	12	15	13	12	*	*	*	*
STI option sciences industrielles	7	14	10,7	10,6	8	17	11,8	11,5

* Spécialités pour lesquelles les faibles effectifs de candidats ne permettent pas de communiquer les notes obtenues

Répartition des notes attribuées par le jury pour l'ensemble des spécialités de recrutement



8- Les principales statistiques du concours supplémentaire

Dans le cadre de l'accompagnement de la refonte de l'évaluation des personnels enseignants du second degré, prévue dans le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), 50 emplois supplémentaires d'IA-IPR ont été créés pour la rentrée scolaire 2017.

A cette fin, un recrutement supplémentaire d'IA-IPR, par voie de concours, a été organisé au titre de la session 2017², en complément du concours ouvert par l'arrêté du 27 juillet 2016 modifié.

Les candidats qui se sont inscrits au concours de recrutement des IA-IPR de la session 2017 ouvert par l'arrêté du 27 juillet 2016 modifié, ont eu la possibilité de s'inscrire au concours de recrutement supplémentaire, dans la ou les spécialités ouverte(s) de leur choix.

On compte ainsi 63 candidats (dont 36 hommes et 27 femmes) inscrits au concours de recrutement supplémentaire, qui s'étaient également inscrits au concours ouvert par l'arrêté du 27 juillet 2016 modifié.

Parmi ces 63 candidats inscrits aux deux concours organisés en 2017 :

- 25 ont été déclarés admissibles (dont 12 hommes et 13 femmes). Il est à noter que 16 de ces 25 admissibles au concours de recrutement supplémentaire avaient été également admissibles au concours ouvert par l'arrêté du 27 juillet 2016 modifié ;
- 11 ont été déclarés admis sur la liste principale du concours de recrutement supplémentaire (dont 6 hommes et 5 femmes).

La composition du jury du concours supplémentaire a été publiée par les arrêtés du 13 mars 2017³ et du 22 mai 2017⁴.

² Arrêté du 24 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours de recrutement supplémentaire des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux et fixant le nombre de postes offerts.

³ Arrêté du 13 mars 2017 portant nomination de la présidente et de la vice-présidente du jury du concours de recrutement supplémentaire des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de la session 2017.

⁴ Arrêté du 22 mai 2017 portant composition du jury du concours de recrutement supplémentaire des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux.

8-1 Les spécialités d'inscription

Spécialités et options ouvertes	Postes	Inscrits définitifs*	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis sur LP**	Postes non pourvus	Transfert de postes	Taux de réussite ***	Taux de rendement ****
Allemand	1	6	3	2	1			16,7	100
Anglais	6	17	12	12	7		1	41,2	100
Arts plastiques	2	6	4	4	2			33,3	100
Biotechnologies génie biologique	1	4	2	2	1			25	100
Économie et gestion	1	9	3	3	1			11,1	100
Éducation musicale	3	14	6	6	3			21,4	100
Éducation physique et sportive	6	30	12	12	6			20	100
Espagnol	3	17	7	7	4		1	23,5	100
Histoire-géographie	4	30	9	9	4			13,3	100
Lettres	5	42	12	11	5			11,9	100
Mathématiques	5	18	10	9	4	1		22,2	100
Philosophie	1	4	2	2	0	1		0	0
Sciences économiques et sociales	2	8	5	3	2			25	100
Sciences de la vie et de la Terre	4	24	9	9	4			16,7	100
STI option arts appliqués	1	0	0	0	0	1		0	0
Sciences médico-sociales	1	3	2	1	1			33,3	100
Sciences physiques et chimiques	4	22	9	8	4			18,2	100
Total	50	254	107	100	49	3	2	19,3	98

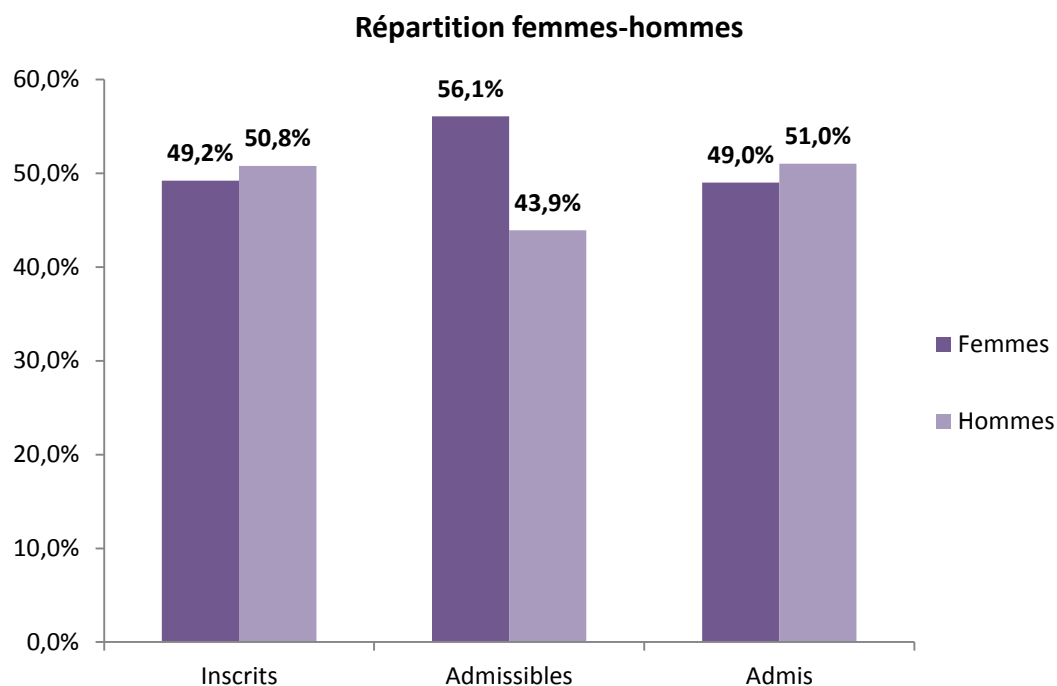
* Correspond au nombre de dossiers de RAEP reçus

**LP : liste principale

***Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits définitifs

****Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

8-2 La répartition femmes-hommes



	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	125	60	24
Hommes	129	47	25
TOTAL	254	107	49

8-3 L'âge des candidats

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge minimum	30	30	30
Âge maximum	62	60	58
Âge moyen	46	44	42

	Candidats inscrits		Candidats admissibles		Candidats admis	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge minimum	32	30	32	30	33	30
Âge maximum	61	62	60	58	55	58
Âge moyen	47	45	46	42	44	40

8-4 Le niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%	Taux de réussite
Niveau III (bac + 2)	2	0,8	0	0	0	0	0
Niveau II (bac + 3)	34	13,4	15	14	7	14,3	20,6
Niveau II (bac + 4)	80	31,5	32	29,9	19	38,8	23,8
Niveau I	138	54,3	60	56,1	23	46,7	16,6
<i>Dont bac + 5 ou équivalent</i>	113	44,5	45	42,1	20	40,8	17,7
<i>Dont doctorat ou équivalent</i>	25	9,8	15	14	3	6,1	12
Total	254	100	107	100	49	100	19,3

8-5 Le nombre de participations

	Inscrits		Admissibles		Admis	
1ère participation	162	63,8%	74	69,2%	37	75,5%
2ème participation	63	24,8%	23	21,5%	10	20,5%
3ème participation	20	7,9%	6	5,6%	1	2%
4ème participation	8	3,1%	3	2,8%	0	0
5ème participation	1	0,4%	1	0,9%	1	2%
Total	254	100%	107	100%	49	100%

8-6 Le corps d'origine

Corps d'origine	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%
Professeurs agrégés	224	88,2	95	88,8	47	95,9
Professeurs de chaires supérieures	2	0,8	0	0	0	0
S/total enseignement du second degré	226	89	95	88,8	47	95,9
Maîtres de conférences	2	0,8	0	0	0	0
S/total enseignement supérieur	2	0,8	0	0	0	0
Inspecteurs de l'éducation nationale	15	5,9	7	6,5	1	2
S/total personnels d'inspection	15	5,9	7	6,5	1	2
Personnels de direction de 1 ^{ère} classe	11	4,3	5	4,7	1	2
S/total personnels de direction	11	4,3	5	4,7	1	2
Total	254	100	107	100	49	100

8-7 Les faisant-fonction d'IA-IPR

	Effectifs	%
Candidats inscrits	254	100
<i>Dont faisant-fonction</i>	93	36,6
Candidats admissibles	107	100
<i>Dont faisant-fonction</i>	58	54,2
Candidats admis	49	100
<i>Dont faisant-fonction</i>	31	63,3

8-8 Les académies, vice-rectorats ou service de l'éducation d'origine des candidats

	Nombre de candidats			Part des candidats sur le total			Taux de réussite par académie*
	Inscrits	Admissibles	Admis	% Inscrits	% Admissibles	% Admis	
AIX-MARSEILLE	10	4	1	3,9	3,7	2	10
AMIENS	7	3	3	2,8	2,8	6,1	42,9
BESANCON	2	1	1	0,8	0,9	2	50
BORDEAUX	15	6	4	5,9	5,6	8,2	26,7
CAEN	1	1	0	0,4	0,9	0	0
CLERMONT-FERRAND	5	2	1	2	1,9	2	20
CORSE	3	0	0	1,2	0	0	0
CRETEIL	27	12	4	10,6	11,2	8,2	14,8
DIJON	4	2	1	1,6	1,9	2	25
GRENOBLE	11	5	2	4,3	4,7	4,1	18,2
GUADELOUPE	2	1	0	0,8	0,9	0	0
GUYANE	4	3	1	1,6	2,8	2	25
LA REUNION	1	1	1	0,4	0,9	2	100
LILLE	15	8	3	5,9	7,5	6,1	20
LYON	13	6	1	5,1	5,6	2	7,7
MARTINIQUE	3	1	1	1,2	0,9	2	33,3
MAYOTTE	4	1	1	1,6	0,9	2	25
MONTPELLIER	9	2	1	3,5	1,9	2	11,1
NANCY-METZ	4	3	1	1,6	2,8	2	25
NANTES	10	3	1	3,9	2,8	2	10
NICE	7	4	1	2,8	3,7	2	14,3
NOUVELLE CALEDONIE	2	2	1	0,8	1,9	2	50
ORLEANS-TOURS	7	4	2	2,8	3,7	4,1	28,6
PARIS	13	5	3	5,1	4,7	6,1	23,1
POITIERS	9	1	0	3,5	0,9	0	0
POLYNESIE FRANCAISE	4	2	1	1,6	1,9	2	25
REIMS	2	1	0	0,8	0,9	0	0
RENNES	7	3	0	2,8	2,8	0	0
ROUEN	5	3	2	2	2,8	4,1	40
ST-PIERRE ET MIQUELON	0	0	0	0	0	0	0
STRASBOURG	8	5	2	3,1	4,7	4,1	25
TOULOUSE	18	5	2	7,1	4,7	4,1	11,1
VERSAILLES	22	7	7	8,7	6,5	14,3	31,8
WALLIS-ET-FUTUNA	0	0	0	0	0	0	0
Total	254	107	49	100	100	100	19,3

*Taux de réussite par académie : nombre d'admis/nombre d'inscrits.

8-9 Les notes

Spécialités et options ouvertes	Epreuve d'admissibilité				Epreuve d'admission			
	Note minimale	Note maximale	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale	Moyenne	Médiane
Allemand	6	11	9	9,3	*	*	*	*
Anglais	7	13,9	10,7	10,5	6,5	16	11,58	12,55
Arts plastiques	6	12	9,5	10,3	6	13	9,75	10,00
Biotechnologie génie biologique	7	12	10	10,5	*	*	*	*
Économie et gestion	7	14	9,5	9,5	*	*	*	*
Éducation musicale	8,4	13,9	10,7	9,9	11,5	18	14,08	12,75
Éducation physique et sportive	6,5	14	8,9	8,9	10	18,5	13,96	13,75
Espagnol	7	13	9,6	10	7	16	11,71	12,5
Histoire-géographie	7	16	10,6	10,6	6	16,5	12,22	12,00
Lettres	6,8	13,5	9	8,6	5	19	11,82	10,00
Mathématiques	8	15	10,6	10,3	7,5	17	11	10
Philosophie	6	13	9	8,5	*	*	*	*
Sciences économiques et sociales	7	13	9,8	10,3	*	*	*	*
Sciences de la vie et de la Terre	7	14	11	11	11	17	14,06	13,50
Sciences médico-sociales	8	14	10,7	10	*	*	*	*
Sciences physiques et chimiques	7	14	10	10	8	16	12,13	12,50
STI option arts appliqués	**	**	**	**	**	**	**	**

* Spécialités pour lesquelles les faibles effectifs de candidats ne permettent pas de communiquer les notes obtenues

** Spécialité pour laquelle il n'y a pas eu de candidature.

Annexe 1 : liste nominative des membres du jury

Présidente

Madame Isabelle MOUTOUSSAMY Inspectrice générale de l'éducation nationale

Vice-présidente

Madame Caroline PASCAL Inspectrice générale de l'éducation nationale

Membres du jury

Madame Sophie ALEXANDRE Directrice marketing et communication

Monsieur Fabien BEN Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Antoine BERRIVIN Magistrat - Premier conseiller de tribunal administratif

Madame Catherine BIAGGI Inspectrice générale de l'éducation nationale

Madame Carole BLASZCZYK Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Claire BOURGOIN Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Annie BOUSQUET Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Monsieur Philippe BOUSSARD Président de société

Madame Viviane BOUYASSE Inspectrice générale de l'éducation nationale

Monsieur Rémi BOYER DRH Groupe Korian

Monsieur Gilles BULABOIS Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Madame Anne BURBAN Inspectrice générale de l'éducation nationale

Madame Martine CARAGLIO Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Madame Sabine CAROTTI Inspectrice générale de l'éducation nationale

Madame Myriam CASSAGNE Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Nathalie CATELLANI Maître de conférences

Madame Simone CHRISTIN Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Madame Joëlle DÉAT Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Valérie DEBUCHY Inspectrice générale de l'éducation nationale

Monsieur Bruno de MARTEL Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Mathieu DUFOIX	Magistrat à la Cour des comptes
Monsieur Jonas ERIN	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Brigitte FLAMAND	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Madame Christine GARCIA	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Madame Brigitte GRUGEON-ALLYS	Professeure des universités
Monsieur Patrick GUICHARD	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Aziz JELLAB	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Paula LA MARNE	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Madame Sylvie LAY	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Monsieur Olivier LEFORT	Directeur de service de formation continue
Monsieur Philippe LE GUILLOU	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Christian LOARER	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Chantal MANES	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Monsieur Paul MATHIAS	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Marie-Blanche MAUHOURAT	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Madame Nicole MÉNAGER	Rectrice d'académie
Madame Christelle MESLÉ-GÉNIN	Directrice de réseau social professionnel pour l'orientation
Madame Marie-Laure MICOUD	Directrice interrégionale de la caisse des dépôts
Monsieur Reynald MONTAIGU	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Françoise MOULIN CIVIL	Rectrice d'académie
Monsieur Pierre NARBONNE	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Bertrand PAJOT	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Jean-Charles PINEIRO	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Michel RAGE	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Francine RANDI	Inspectrice de l'enseignement agricole
Monsieur Paul RAUCY	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Régis RIGAUD	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Bruno STEMMER	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Frédéric THOLLON	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Annie TOBATY	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Madame Catherine TORRES-SPARTALIS	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Monsieur Christian VIEAUX	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Michel VIGNOLLES	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Pierre VINARD	Inspecteur général de l'éducation nationale

Annexe 2 : liste nominative des membres du jury du concours de recrutement supplémentaire

Présidente

Madame Isabelle MOUTOUSSAMY Inspectrice générale de l'éducation nationale

Vice-présidente

Madame Caroline PASCAL Inspectrice générale de l'éducation nationale

Membres du jury

Madame Sophie ALEXANDRE Directrice marketing et communication

Monsieur Antoine BERRIVIN Magistrat - Premier conseiller de tribunal administratif

Madame Catherine BIAGGI Inspectrice générale de l'éducation nationale

Madame Annie BOUSQUET Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Monsieur Rémi BOYER DRH Groupe Korian

Madame Marianne BRIEX Magistrate administrative

Monsieur Gilles BULABOIS Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Madame Anne BURBAN Inspectrice générale de l'éducation nationale

Monsieur Robert CABANE Inspecteur général de l'éducation nationale

Madame Martine CARAGLIO Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Madame Sabine CAROTTI Inspectrice générale de l'éducation nationale

Madame Myriam CASSAGNE Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Nathalie CATELLANI Maître de conférences

Madame Simone CHRISTIN Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Monsieur Stéphane CORDIER Professeur des universités

Madame Joëlle DÉAT Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Valérie DEBUCHY Inspectrice générale de l'éducation nationale

Monsieur Bruno de MARTEL Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Philippe DEUBEL	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Jonas ERIN	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Annie GALICHER	Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
Madame Christine GARCIA	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Madame Brigitte GRUGEON-ALLYS	Professeure des universités
Monsieur Patrick GUICHARD	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Sophie HEMERY	Directrice des lycées et de l'action éducative au conseil régional Centre-Val-de-Loire
Monsieur Aziz JELLAB	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Paula LA MARNE	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Madame Sylvie LAY	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Monsieur Philippe LE GUILLOU	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Christian LOARER	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Vincent MAESTRACCI	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Chantal MANES	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Monsieur Paul MATHIAS	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Marie-Blanche MAUHOURLAT	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Madame Christelle MESLÉ-GÉNIN	Directrice de réseau social professionnel pour l'orientation
Madame Marie-Laure MICOUD	Directrice interrégionale de la caisse des dépôts
Monsieur Reynald MONTAIGU	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Marc MONTOUSSÉ	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Françoise MOULIN CIVIL	Rectrice d'académie
Monsieur Pierre NARBONNE	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Bertrand PAJOT	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Jean-Charles PINEIRO	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Madame Régine PRION	Inspectrice de l'enseignement agricole
Madame Francine RANDI	Inspectrice de l'enseignement agricole
Monsieur Paul RAUCY	Inspecteur général de l'éducation nationale

Monsieur Bertrand RICHET	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Bruno STEMMER	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Frédéric THOLLON	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Annie TOBATY	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Madame Catherine TORRES-SPARTALIS	Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
Monsieur Christian VIEAUX	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Michel VIGNOLLES	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Pierre VINARD	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Sylvie WALCZAK	Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

SG/DGRH
Service de l'encadrement
Octobre 2017
www.education.gouv.fr

